

HOTEL-DE-VILLE & AGGLOMERATION

Place du Théâtre - BP 829
85021 - La Roche-sur-Yon cedex
Tél. : 02 51 47 46 59

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2024

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 heures.

Présents :

Luc BOUARD, Sylvie DURAND, Bernard QUENAULT, Nathalie GOSSELIN, Frédérique PÉPIN, Maximilien SCHNEL, Pierre LEFEBVRE, Sophie MONTALÉTANG, Patrick DURAND, Jacques BESSEAU, Patricia LEJEUNE, Philippe PORTÉ, Danielle MARTIN, Béatrice BICHON-BELLAMY, Michèle JOSSIER, François CAUMEAU, Laurence GILLAIZEAU, Ambroise GASNET, Patricia MURAIL-GENTREAU, Aurélien ROHO, Jean-Pierre LELOUP, Françoise BOUET, Bruno GUILLOU, Geneviève POIRIER-COUTANSAIS, Aurore RAVEZ, Cyril BRÉHERET, Martine CHANTECAILLE, Nicolas HÉLARY, Florence LEMAIRE, Guy BATIOU, Aurélie VIEILLEDENT.

Pouvoirs :

- Anne AUBIN-SICARD à Pierre LEFEBVRE (*en début de séance*)
- Malik ABDALLAH à Bernard QUENAULT
- Sébastien ALLAIN à Frédérique PÉPIN (*en début de séance*)
- Françoise RAYNAIUD à Sylvie DURAND
- Myriam RATIER à Patricia MURAIL-GENTREAU
- Dominique GUILLET à Danielle MARTIN (*en début de séance*)
- Dominique BOISSEAU-RAPITEAU à Laurence GILLAIZEAU
- Christophe BLANCHARD à Bruno GUILLOU (*en fin de séance*)
- Stéphane IBARRA à Nicolas HÉLARY (*en début de séance*)
- Claire MAURIAT à Guy BATIOU (*en fin de séance*)
- Romain BOSSIS à Florence LEMAIRE (*en fin de séance*)
- David SALLÉ à Aurélie VIEILLEDENT
- Vincent LEPLEY à Martine CHANTECAILLE

Excusé : Romain BROCHARD

Secrétaire de séance : François CAUMEAU

Luc BOUARD : « Bonsoir à toutes et tous. Le quorum étant atteint, je vous propose de commencer directement par l'approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre dernier. »

Après vote, le procès-verbal du Conseil municipal du 7 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

1. Décision modificative n° 2 - 2024 budget principal et budgets annexes

Sylvie DURAND : Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les mouvements de crédits pour ajuster les chapitres budgétaires.

Aurélié VIEILLEDENT : « Dans le budget primitif 2024, présenté en décembre 2023, les charges financières étaient de 2,07 millions d'euros. Dans la décision modificative présentée aujourd'hui, elles sont de 658 570 euros. Cela signifie donc qu'elles augmentent de 31 %. Vous expliquez dans la délibération que cela est dû à la renégociation et aux taux d'intérêts variables. Quel est le montant de la renégociation effectuée dans ce cadre et à quels emprunts cette renégociation correspond-elle ? A quel projet correspond-elle également ? Est-ce dû à l'activation de nouveaux emprunts et/ou des lignes de trésorerie, et dans ce cas-là, comment l'expliquer ? »

Sylvie DURAND : « Je n'ai pas à vous donner ces montants. Par contre, il s'agit bien de refinancements et de renégociations. C'est tout ce que je pouvais ajouter ce soir. »

Question adoptée à la majorité par 32 voix pour

9 voix Contre : Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLE, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélié VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HELARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

2 n'ont pas pris part au vote : Monsieur Malik ABDALLAH et Madame Béatrice BICHON-BELLAMY.

2. Ouverture des crédits et attribution de subvention par anticipation pour l'exercice 2025

Sylvie DURAND : Il est demandé au Conseil Municipal d'ouvrir par anticipation au budget 2025 les crédits d'investissement calculés sur 25 % des crédits votés sur l'exercice 2024.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

8 n'ont pas pris part au vote : Monsieur Luc BOUARD, Madame Frédérique PEPIN, Monsieur Maximilien SCHNEL, Monsieur Jacques BESSEAU, Monsieur Philippe PORTE, Monsieur Aurélien ROHO, Monsieur Ambroise GASNET et Madame Martine CHANTECAILLE.

3. Ajustement de la facturation du Centre municipal de restauration

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil d'appeler au financement du budget de la restauration :

- Le CIAS, au titre des repas servis dans les EHPADs : 468 558 euros ;
- Le CCAS, au titre des repas produits à destination du portage : 17 793 euros ;
- La Roche-sur-Yon Agglomération, au titre des repas des multi accueils : 158 495 euros.

Claire MAURIAT : « J'aimerais poser deux questions. Premièrement, sur l'application de la loi EGalim, dite volontariste dans le texte de la délibération, et qui explique en partie les charges. Par ailleurs, nous savons que l'essentiel de l'effort du CMR vis-à-vis de la loi EGalim est plutôt à destination des multi-accueils, et, dans une moindre mesure, des écoles, et qu'en moyenne les objectifs de cette loi ne sont pas atteints. De fait, serait-il possible d'avoir les chiffres précis des achats correspondant aux objectifs EGalim pour les EHPAD et le portage des repas, qui justifient de refacturer au CCAS pour les repas portés à domicile et au CIAS pour les repas des EHPAD ? Deuxièmement, comment seront financés ces coûts supplémentaires pour le CIAS, le CCAS et l'Agglomération, qui sont donc reportés du budget municipal sur les autres budgets ? Merci. »

Sylvie DURAND : « Concernant votre première question, je ne peux pas vous donner les montants des répartitions car je ne les ai pas. Quant à votre deuxième question, une subvention d'équilibre viendra compenser les coûts supplémentaires. »

Nicolas HÉLARY : « Il s'agira donc bien d'une subvention complémentaire et non d'une hausse des tarifs des repas ? »

Luc BOUARD : « Pas forcément, puisque le CMR est porté par la Ville, alors que les repas sont portés par d'autres instances qui sont l'Agglomération, le CCAS et le CIAS. Cependant, et même si nous avons rééquilibré les comptes pour les repas du CCAS il y a quelques années, ce n'est pas pour autant que la Ville doit de nouveau faire cet effort pour le CIAS et la petite enfance – puisque ces structures sont portées par l'Agglomération. Il appartiendra donc à l'Agglomération de déterminer son équilibre et de fixer ces montants, ce qui ne signifie pas forcément qu'il y aura des augmentations. »

Question adoptée à la majorité par 34 voix pour

9 voix Contre : Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLE, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HELARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

4. Convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Nathalie GOSSELIN : Avec le nouveau Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » signé en avril dernier, il est proposé au Conseil de définir le cadre d'une nouvelle convention précisant les modalités d'élaboration, d'application, de suivi et de bilan de l'abattement de la TFPB sur toute la durée du Contrat de ville à compter de 2025 jusqu'en 2030, pour constituer le cadre de référence des engagements des signataires : l'État, La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon et Vendée Habitat.

Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.

5. Convention de partenariat ville de La Roche-sur-Yon - CCAS - CAF - AMAQY - Avenant n° 1 - Paiement anticipé

Bernard QUENAULT : La ville de La Roche-sur-Yon, le Centre communal d'action sociale de la ville de La Roche-sur-Yon, la Caisse d'allocations familiales de la Vendée et l'AMAQY ont signé le 12 janvier 2023 une convention de partenariat visant au développement de projets et d'actions dans le champ de l'éducation, l'action sociale et l'animation de la vie sociale destinés au plus grand nombre et portés par les neuf Comités d'animation de l'AMAQY, principaux acteurs sur le territoire. Il est donc proposé au Conseil municipal de poursuivre ce partenariat arrivant à échéance au 31 décembre 2024, par voie d'avenant, pour une durée de 18 mois soit du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2026.

Question adoptée à l'unanimité par 34 voix pour

9 Abstentions : Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLE, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HELARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

6. Convention de reversement entre la ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération - ZAE Bell

Sylvie DURAND : Le Conseil municipal est appelé à approuver le projet de convention de reversement entre la Ville et La Roche-sur-Yon Agglomération consécutivement à la vente opérée entre la Ville et la société ADECIA d'un montant estimé de 178 250 euros H.T. au sein de la ZAE Bell.

Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.

7. Restauration de l'église Saint-Louis (phase 2) - Mise à jour du plan de financement - Demande de fonds de concours auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération

Sylvie DURAND : La ville de La Roche-sur-Yon sollicite l'Agglomération pour le financement de la restauration de l'église Saint-Louis à travers le fonds de concours, pour un montant de 500 000 euros.

Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.

8. Participation financière de l'association Tennis entente yonnaise (TEY) pour l'installation de leds sur les courts de tennis des Terres noires

Sylvie DURAND : La ville de La Roche-sur-Yon sollicite la participation financière du TEY pour l'installation d'éclairage sur les terrains de tennis aux Terres noires. Il est ainsi proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet qui, notamment, sollicite l'association pour un montant de 1418 euros.

Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.

17 heures 20 : Arrivée de Monsieur Guy BATIOT.

9. Révision et approbation de la nomenclature achats de fournitures et de prestations de services homogènes

Christophe BLANCHARD : Il est proposé au Conseil d'approuver les modifications de la nomenclature achats annexée à la présente délibération, suite à l'étude et aux propositions des directions opérationnelles afin de définir de manière plus homogène et cohérente les familles d'achats. Cette nomenclature achats sera renseignée dans les outils de gestion sur tous les engagements de dépenses en fournitures et services à partir de 2025.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

10. Acquisition de produits d'hygiène et d'entretien - Convention de groupement de commandes et autorisation de signature des marchés

Christophe BLANCHARD : Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération, la ville de La Roche-Sur-Yon et le Centre intercommunal d'action sociale de La Roche-sur-Yon Agglomération, ainsi que les communes d'Aubigny - Les Clouzeaux, Rives de l'Yon, Mouilleron-le-Captif, Landeronde, Dompierre-sur-Yon, Venansault et Le Tablier, pour la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien. La consultation sera décomposée en deux lots. Les accords-cadres à bons de commande seront conclus pour une durée d'un an, reconductible trois fois. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer les accords-cadres au nom et pour le compte du groupement.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

11. Groupement de commandes - Prestations d'éco-pâturage

Christophe BLANCHARD : Dans le but de réaliser des prestations d'éco-pâturage sur des parcelles déjà équipées de clôtures adaptées au pâturage d'animaux, un groupement de commandes est proposé afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public ainsi que les tarifs proposés pour ces fournitures. Il est donc demandé au Conseil d'accepter le principe d'un groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention à intervenir et d'autoriser sa signature.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

12. Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Convention de groupement de commandes et autorisation de signature des marchés

Christophe BLANCHARD : Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre la ville de La Roche-Sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, le CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération, la SPL Destination La Roche-sur-Yon et six communes de l'Agglomération, pour la fourniture de vêtements de travail et de protections individuelles. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer les marchés au nom et pour le compte du groupement.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

Arrivée de Madame Anne AUBIN-SICARD

13. Surveillance des bâtiments et manifestations - Autorisation de signature des marchés

Christophe BLANCHARD : Un groupement de commandes relatif à la surveillance des bâtiments et des manifestations a été constitué en octobre 2020 pour une durée illimitée entre la Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon. Dans le cadre du renouvellement des marchés, et s'agissant de services spécifiques, une consultation sera lancée suivant une procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles R. 2123-1-3°, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique. Il est donc proposé au Conseil d'approuver le lancement de cette procédure et d'autoriser la signature du marché.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

14. Prestation d'entretien du patrimoine arboré - Élagage et abattage 2025-2028 - Autorisation de signature du marché

Christophe BLANCHARD : La ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et les communes d'Aubigny-Les Clouzeaux, Dompierre-sur-Yon, Landeronde, Mouilleron-le-captif, Venansault et Nesmy se sont réunies en groupement de commandes permanent concernant l'entretien du patrimoine arboré. Il est ainsi proposé au Conseil d'autoriser la signature du marché avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres pour la période 2025-2028.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

15. Marchés publics - Autorisation de signature d'avenants

Christophe BLANCHARD : Le Conseil est appelé à autoriser la signature des avenants aux marchés suivants :

- Travaux de restauration de l'église Saint-Louis classée monument historique - Avenants aux lots n° 1, 2, 6, et 7 ;
- Travaux de rénovation de la piste du stade Jules Ladoumègue à La Roche-sur-Yon - Avenant au lot n° 1 ;
- Construction du futur carré de l'hôtel de ville et d'agglomération et du nouveau musée espace Napoléon - Avenants aux lots n° 1, 2, et 21 ;
- Services d'impression sur différents supports de communication - Avenant à la convention de groupement de commandes et au lot n° 3.

Nicolas HÉLARY : « Nous voterons contre cette délibération, en raison une nouvelle fois des augmentations liées à l'Hôtel de ville et d'Agglomération, puisque la hausse s'élève cette fois-ci à 150 000 euros pour l'ensemble des avenants proposés. Nous arrivons donc à un budget global (tout confondu avec le musée Napoléonien) de 38 millions d'euros, alors que vous aviez annoncé un budget initial de 20 millions d'euros lors des élections municipales de 2020. Nous voyons bien que ce montant augmente au fur et à mesure des avenants, et que nous arriverons certainement à un budget de plus de 40 millions d'euros, ce qui est une folie absolue. Nous voterons donc contre ces avenants. »

Luc BOUARD : « Merci, je n'en attendais pas mieux. »

Question adoptée à la majorité par 34 voix pour.

10 voix Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLE, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HELARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

Arrivée de Stéphane IBARRA.

16. Rapport social unique 2023

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la communication de la présentation du Rapport social unique 2023 de la ville de La Roche-sur-Yon.

Romain BOSSIS : « Merci Madame Durand. Ce rapport social unique révèle un taux d'absentéisme de 9,24 % chez les fonctionnaires, avec une moyenne de 32,3 jours d'absence par an. Nous étions un peu étonnés de ces chiffres à la lecture du document, et avons même pensé au début que c'était une coquille. Or, ces chiffres doivent nous alerter, comparés à d'autres collectivités similaires, puisque la ville d'Angoulême est à 8,5 %, que Châteauroux est à 8,7 %, et qu'Alençon est à 8,2 %. Par conséquent notre situation est clairement préoccupante. Evidemment, il ne s'agit d'avoir des œillères ou d'adopter une posture de déni face à cette situation, et ce niveau d'absentéisme ne doit pas être une fatalité. Cependant, il peut quand même être le symptôme de problèmes plus profonds, liés par exemple au management ou à des conditions de travail insuffisamment adaptées dans certains services.

Concernant la question des accidents de travail, il y en avait 76, avec une durée moyenne de 39 jours d'absence par accident. Là aussi, ces chiffres peuvent interroger sur les efforts réalisés en matière de prévention des risques au travail. Cette durée moyenne d'absence est également supérieure à celle d'autres collectivités similaires, et peut aussi traduire des tensions qui doivent être prises en compte par notre Collectivité. Nous avons plusieurs questions sur ce point. Premièrement, la réalisation d'un diagnostic sur les causes réelles de cet absentéisme. Nous serions en effet preneurs de ces éléments.

Deuxièmement, quelles actions sont mises en place en matière de prévention au sein de notre Collectivité (en impliquant à la fois les agents et leurs représentants dans l'organisation du travail) ? Troisièmement enfin, quels objectifs clairs de réduction de l'absentéisme sont mis en place au sein de notre Collectivité ?

Pour conclure, notre Collectivité ne peut pas se contenter d'être dans la moyenne haute de collectivités similaires. Nous avons la responsabilité d'agir pour améliorer les conditions de travail des agents et montrer l'exemple. Nos agents méritent en effet un véritable engagement de notre part sur cette question extrêmement importante. Je vous remercie. »

Sylvie DURAND : « S'agissant des chiffres, il faut comparer ce qui est comparable, puisqu'il s'agit là de moyennes. D'ailleurs, sachez que ces chiffres sont en baisse, puisque nous constatons une diminution de l'absentéisme par rapport à l'année précédente. D'autre part, comme il s'agit d'une moyenne, le fait qu'un agent soit en arrêt longue maladie ou de longue durée (d'un an par exemple) fait évidemment augmenter cette moyenne. Pour autant, cela ne signifie pas forcément qu'il y a plus d'absentéisme. Enfin, le taux d'absentéisme moyen des trois collectivités que vous avez citées est de 8 %, avec une moyenne de 30 jours d'absence par an. Je tenais à rétablir ces chiffres. »

Nicolas HÉLARY : « En complément des propos de Monsieur Bossis, sachez que la moyenne nationale était de 12 jours d'absence en 2023 (chiffres de la Direction générale des affaires de la fonction publique). Or, nous sommes à 32,3 jours, ce qui est tout de même extrêmement inquiétant. Par conséquent, il ne faudrait pas que notre Collectivité devienne maltraitante. »

Sylvie DURAND : « Non, je ne peux pas entendre ça, ça me fait vraiment mal aux oreilles. Notre Collectivité n'est pas maltraitante, d'autant que de nombreuses actions sont réalisées en matière de prévention, de sécurité et de bien-être au travail. Je tiens d'ailleurs à remercier Madame Porcher qui œuvre énormément dans ce sens. Enfin, nous avons aussi comparé ces chiffres en F3CST avec le niveau national et je peux vous assurer qu'ils sont très bons. »

Luc BOUARD : « Je peux moi aussi vous donner d'autres chiffres. Le nombre de jours d'absence à Bordeaux était de 36 en 2017, et il est passé à 46 jours en 2022. Je ne sais pas si la ville de Bordeaux est maltraitante ou pas, et je ne me permettrai certainement pas de juger mes collègues. Merci. »

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.

17. Mise à disposition d'agents de la ville de La Roche-sur-Yon auprès de structures extérieures au titre de 2025

Sylvie DURAND : Conformément à la réglementation, cette délibération vise à informer les membres du Conseil municipal des différentes mises à disposition de personnels de la ville de La Roche-sur-Yon auprès de structures extérieures au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil municipal prend acte.

18. Adoption d'une stratégie numérique responsable

Nathalie GOSSELIN : L'article 35 de la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, dite loi REEN, prescrit aux communes de plus de 50 000 habitants et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants d'élaborer une stratégie numérique responsable visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique et à prévoir les mesures nécessaires pour les atteindre. Il est donc proposé au Conseil d'approuver la mise en place de ce dispositif.

Guy BATIOT : « Je confirme complètement votre alerte à propos de la consommation numérique, puisque les chiffres montrent que la consommation actuelle correspond aux deux tiers de tout ce que les voitures consomment sur la terre. Avec l'arrivée de l'IA, cette consommation sera multipliée par 100, ce qui signifie que ce sera complètement intenable. Imaginez simplement qu'il y ait une panne globale et les conséquences que cela entraînera sur les hôpitaux ou sur la sécurité. Donc votre alerte est complètement justifiée. Quant aux actions possibles, une d'entre elles pourrait faire sourire beaucoup de personnes. Pourquoi ne pas rendre à nouveau payant le transfert des vidéos lourdes, de manière à les limiter drastiquement, sans quoi nous irons dans le mur ? Il n'y a pas 36 façons de faire. Tant pis pour Elon Musk. »

Luc BOUARD : « Cela ne me choque pas du tout ».

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

19. Présentation du rapport du Président de La Roche-sur-Yon Agglomération sur la qualité du service public de l'assainissement

Anne AUBIN-SICARD : Il est proposé au Conseil de prendre acte du rapport annuel de La Roche-sur-Yon Agglomération sur le prix et la qualité du service public dans le domaine de l'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.

20. Présentation du rapport du Président de La Roche-sur-Yon Agglomération sur la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Anne AUBIN-SICARD : Il est proposé au Conseil de prendre acte du rapport annuel de la Roche-sur-Yon Agglomération sur le prix et la qualité du service public dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Romain BOSSIS : « Merci Madame Aubin-Sicard. À vous entendre, on a l'impression que la situation est idyllique en matière de déchets sur notre territoire, alors que de nombreux Yonnaises et Yonnais nous interpellent sur cette question, puisqu'ils constatent bien que les choses ne fonctionnent malheureusement pas comme elles le devraient. Depuis le mois de janvier, la gestion des déchets a été modifiée avec un ramassage désormais tous les quinze jours, sachant, dans le même temps, que la loi oblige notre Collectivité à proposer des solutions pour valoriser les biodéchets. Or, les habitants et les commerçants se retrouvent aujourd'hui en difficulté face à cette nouvelle organisation, et ont un peu le sentiment qu'elle a été imposée sans aucune préparation. Cela fait maintenant des mois et des années que nous vous interpellons sur les conséquences prévisibles de ces modifications, sans qu'il y ait eu de réel débat public sur la question, et surtout sans alternatives crédibles proposées aux habitantes et aux habitants.

Quel est le constat sur le terrain ? Pour cela, je reprendrai les éléments de la pétition que nous avons lancée à La Roche-sur-Yon il y a quelques mois sur la question des déchets, que nous avons intitulée « Déchets à La Roche-sur-Yon, ça déborde ». Tout d'abord, et nous le constatons tous les jours, les déchets s'accumulent dans les rues, et les points d'apports volontaires, qui ne sont pas suffisamment renouvelés, débordent également. D'ailleurs, on imagine bien tout ce que cela peut donner en matière de nuisances et de visuels, sans compter que beaucoup d'habitants se plaignent également des odeurs, notamment pendant l'été et les fortes chaleurs. D'autre part, la question de l'information sur les nouveaux jours de ramassage des déchets a aussi été faite au dernier moment en janvier dernier. Je rappelle en effet que nous sommes passés à des ramassages tous les quinze jours, mais que ce ramassage peut être reporté à trois semaines si les personnes sont absentes ou malades. Or, s'il est possible de stoker les sacs jaunes en pavillons (jardins ou cours), il est beaucoup plus compliqué de le faire en habitat collectif. À titre d'exemple, des villes moyennes comme Nantes ou Poitiers ramassent les déchets toutes les semaines, et parfois même deux fois par semaine.

Concernant la valorisation des biodéchets, les solutions proposées ne sont pas à la hauteur, notamment dans l'habitat collectif, puisque les composteurs de quartier sont aujourd'hui portés à bout de bras par des bénévoles qui n'ont pas les moyens matériels ou humains pour absorber les déchets de l'ensemble de la population. Si un habitant du centre-ville historique habite un immeuble, il est très compliqué pour lui d'avoir un bio-sceau, et le composteur le plus proche est seulement ouvert le samedi matin entre 11 heures et 12 heures. Enfin, il y a aussi la complexification de l'accès aux déchetteries qui arrive au début de l'année prochaine, pour les artisans comme pour les habitants, avec le risque d'augmentation de dépôts sauvages dans nos rues et dans les campagnes environnantes.

Le sentiment des habitantes et des habitants, que nous partageons également, est le suivant. Nous avons l'impression depuis ces dernières années de payer plus cher pour moins de service, alors que les citoyens font davantage d'efforts pour trier leurs déchets. Si la diminution globale des déchets est certes extrêmement importante, il est cependant nécessaire de donner aux habitants des alternatives accessibles pour encourager le tri et la valorisation des biodéchets. Par conséquent, nous appelons à l'organisation d'un véritable débat public sur cette question pour répondre réellement aux besoins des habitants et des commerçants, pour leur permettre de réduire concrètement leur production de déchets, et pour mieux valoriser ceux qui restent. Je vous remercie. »

Anne AUBIN-SICARD : « Tout d'abord, votre intervention est complètement déconnectée de l'objet du rapport, puisque celui-ci porte sur la politique des déchets 2023, et que l'ensemble des éléments que vous venez de citer porte sur l'évolution de l'année 2024. D'autre part, je trouve votre commentaire sur

le nouveau schéma de collecte assez surprenant, puisque le groupe d'opposition n'a cessé de nous demander de passer à une collecte tous les quinze jours en 2017 lorsque nous avons préparé ces nouvelles évolutions. Vous nous disiez alors que nous n'étions pas assez ambitieux, et vous nous dites aujourd'hui que tout a été mal préparé et anticipé. Si depuis que vous êtes élus vous avez des remarques à faire, il est dommage qu'aucun des représentants de vos groupes n'ait jamais siégé à la commission déchets, au sein de laquelle nous avons travaillé pas à pas avec les élus de toutes les communes.

Nous avons donc changé de prestataire de collecte depuis le 1^{er} janvier 2024, et il y a effectivement eu des difficultés. Aujourd'hui, celles-ci semblent être résolues, et nous allons dans le bon sens. De même, il y a eu des difficultés sur le ramassage des points d'apports volontaires, puisque les sondes étaient défectueuses et qu'il y a eu d'importants dépôts au pied de ces points. Là aussi, les choses vont beaucoup mieux aujourd'hui, et j'espère que la situation s'améliorera encore.

Concernant le compostage, je rappelle que la Collectivité est engagée depuis des années dans des pratiques de compostage, sachant que nous avons développé des moyens d'action complémentaires depuis le 1^{er} janvier 2024. Je pense notamment aux composteurs de quartier, sur lesquels il n'y a pas de bénévoles, puisque la Collectivité agit intégralement sans faire appel à des structures extérieures. Ces composteurs collectifs en batterie sont situés notamment sur le Chemin des amoureux ou sur la place Marconi, sachant qu'une dizaine d'autres sites sont aujourd'hui équipés de ce type de matériel. Nous avons également développé une expérimentation de lombric-compostage avec une trentaine de foyers différents pour les personnes qui n'auraient pas de jardin et qui ne pourraient pas s'équiper en composteur individuel. Quant aux composteurs individuels, je rappelle que 47 % de foyers sont équipés (contre 25 % à l'échelle nationale) et que nous essayons de booster les équipements de ceux qui n'en disposent pas encore. D'autre part, nous avons aussi proposé la gratuité des composteurs individuels moyennant une formation, ce qui montre bien que nous avons développé au maximum la panoplie des outils. Enfin, vous dites que la facture est toujours trop chère, mais sachez qu'une personne au forfait payait annuellement 168,90 euros en 2023, alors qu'elle payait 185,34 euros lorsque nous sommes arrivés en 2014. Par conséquent, vous ne pouvez pas dire que les habitants payent encore plus cher leurs déchets. Je vous remercie. »

Luc BOUARD : « Je voudrais ajouter un petit mot. Votre pétition a recueilli 500 signatures sur les trois premiers mois, et il y en a eu 120 depuis, soit 620 au total aujourd'hui (sachant que ce sont des couples qui signent). Or, je vous rappelle que nous sommes 100 000 habitants sur l'Agglomération. Il faut donc relativiser les choses. D'ailleurs, j'adore l'expression qui dit : « La rue pense et nous pensons comme elle ». Vous n'êtes pas la rue et vous ne le serez jamais, et ne prenez pas vos envies pour celles de toute la population. Merci. »

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.

Arrivée de Dominique GUILLET

21. Rapport sur la situation de la Collectivité en matière de développement durable

Anne AUBIN-SICARD : La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », a introduit pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat sur le projet de budget. La Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon présentent un rapport commun sur leur situation interne et territoriale en matière de développement durable, en présentant les actions relevant des trois piliers environnemental, social et économique caractérisant le développement durable. Il est donc proposé au Conseil de prendre acte de ce rapport en amont du débat d'orientation budgétaire.

Florence LEMAIRE : « La nouvelle édition de ce rapport annuel présente les mêmes caractéristiques que les précédentes, malgré les remarques formulées par la Chambre régionale des comptes et bien avant elles nos remarques depuis plusieurs années. Les actions présentées, qui vont certes dans le bon sens, et heureusement car la plupart sont désormais obligatoires aux yeux de la loi, ne sont encore que beaucoup trop partiellement assorties d'objectifs mesurables, de taux de réalisation de ces objectifs, et d'échéances claires pour les différentes étapes intermédiaires. Collection de logos et d'icônes en tout genre ne vaut pas efficience. À la question : « ce rapport donne-t-il un inventaire dense des actions menées », la réponse est oui, même si une grande partie du texte sert plus à présenter les différents dispositifs qu'à expliciter les actions propres de la Collectivité. À la question : « ce rapport appelle-t-il ou définit-il les objectifs à atteindre en termes de développement durable pour notre Collectivité, et permet-il un suivi des nombreuses actions du PCAET (objectif qui lui est dévolu) », la réponse est : « bien trop partiellement ». À la question : « sait-on précisément où nous en sommes dans la réalisation des objectifs locaux et nationaux, quel chemin reste-t-il à parcourir, et quel plan d'actions pour y parvenir », la réponse est non à une ou deux exceptions près. À la question : « comment se

répartit la mobilisation des communes de l'Agglomération pour mettre en œuvre le Plan climat et atteindre les objectifs imposés par la stratégie bas carbone nationale d'ici 2030 », la réponse est « on ne sait pas ». Enfin, à la question : « pouvons-nous grâce à ce rapport communiquer facilement et pédagogiquement auprès de la population sur nos réussites et les efforts à venir pour réussir les transitions climatiques et sociales », la réponse est non.

Ce rapport constate, alors que sa vocation rappelée en préambule est pourtant toute autre. Il aurait été une nouvelle fois bien venu que ce rapport puisse servir d'évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du PCAET pour pouvoir impacter fortement le débat d'orientation budgétaire. Nous tenons à préciser que nous ne remettons aucunement en cause le travail des services pour établir ce rapport, mais il semble évident qu'il manque des moyens logistiques, techniques et humains pour déployer véritablement le Plan climat du territoire et donc les effets devenus urgents. »

Claire MAURIAT : « Je voudrais illustrer le propos de Madame Lemaire autour de trois points du rapport. Les deux premiers points sont des éléments qui ont été repris dans le rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC), qui montrent bien que le rapport Développement durable a du mal à masquer les lacunes dans les actions. Je commencerai tout d'abord par la question de la sobriété énergétique des bâtiments publics, point sur lequel Monsieur CAUMEAU se félicitait, alors que je ne n'ai pas tout à fait la même lecture. Le document rappelle bien la loi et la stratégie nationale bas carbone qui exige - 20 % de consommation d'énergie des bâtiments publics d'ici 2030, pour atteindre - 50 % d'ici 2050. Sur les différents diagrammes présentés – qui ne sont pas toujours bien légendés les uns par rapport aux autres –, celui de la page 11 (consommation du patrimoine de la Ville entre 2014 et 2023) ne montre pas très bien la tendance qui se dessine pour 2030, puisqu'on observe une stabilité globale. On voit simplement que les consommations d'énergie avaient augmenté en 2021 avec l'ouverture du CAP, et qu'elles ont ensuite diminué en 2022 car les températures de chauffe en air et en eau avaient baissé à cette période. De plus, les hivers de 2022 et de 2023 ont été moins froids. Par conséquent, cela ne démontre pas que la performance énergétique des bâtiments avait augmenté. Concernant les émissions de gaz à effet de serre, autre élément de la stratégie nationale bas carbone, je rappelle que la loi demande - 40 % en 2030 et la neutralité en 2050. Or, si l'on prend le diagramme qui couvre de 2008 à 2021, on constate que La Roche-sur-Yon est loin de l'objectif, comme cela avait été pointé par la CRC.

Par ailleurs, le rapport Développement durable ne mentionne pas les actions en faveur des constructions neuves, comme par exemple le nouvel Hôtel de Ville et d'Agglomération. Nous souhaiterions donc connaître les objectifs sur ce futur bâtiment en termes de performance énergétique au regard de la loi. De la même façon, nous aimerions savoir quel sera l'impact sur les objectifs du PCAET concernant les futures réorganisations, avec le maintien de bâtiments annexes comme celui de Lafayette ou des locaux dans lesquels nous sommes ce soir.

Je voudrais maintenant revenir sur l'opération 100 000 arbres et Territoire engagé pour la nature, point qui avait aussi fait l'objet de critiques de la CRC.

Luc BOUARD : « Je vous prie de m'excuser mais vous faites référence à un rapport d'Agglomération, qui n'est donc pas celui de la Ville. »

Claire MAURIAT : « Je vais terminer mon intervention en recontextualisant, puisqu'il se trouve que ces points sont mentionnés dans le rapport Développement durable. Or, le rapport Développement durable que l'on nous a fourni mentionne à la fois des projets Agglo et des projets Ville, et on ne voit pas toujours la différence, d'où une certaine confusion. De même, ce rapport oublie de mentionner l'incohérence des démarches avec d'autres politiques publiques, qui n'ont pas été en faveur de la biodiversité et des arbres. Je pense par exemple à la construction du contournement routier Sud aux dépens de terres agricoles et naturelles – Commune comme Agglomération d'ailleurs – qui ont provoqué des dégâts importants sur la biodiversité en 2023. Là aussi, nous n'avons aucun point de comparaison et de bilan. Au passage, je constate que ce contournement ne semble avoir aucun effet bénéfique sur le trafic à La Roche-sur-Yon. Enfin, qu'en est-il des projets Territoire engagé pour la nature et 100 000 arbres concernant les terres agricoles ? En effet, nous aimerions voir des projets de replantation de haies et d'encouragement à la sauvegarde et à l'entretien des haies dans le rapport Développement durable, notamment au niveau des exploitations agricoles sur les questions de biodiversité, de gestion d'eau et d'érosion des sols.

Pour terminer – et sera le troisième point –, je voudrais faire un focus sur le Centre municipal de restauration (CMR) et la loi EGalim, qui illustre notamment les aspects mentionnés par Madame Lemaire sur la difficulté d'avoir des informations pour faire des points de comparaison. En effet, il aurait été intéressant de voir s'il y avait une trajectoire dans la progression des objectifs sur les dernières années, comme cela a été fait pour les diagrammes de consommation d'énergie et de gaz à effet de serre. Je suis donc allée regarder dans les rapports de 2022 et de 2021, et les données affichées ne sont jamais les mêmes d'un document à l'autre. Par exemple, le rapport de cette année indique le nombre total de repas préparés au CMR, ainsi que le montant total des achats, mais pas les rapports de 2022 et de 2021. Nous avons également les pourcentages en bio et en aliments pour l'ensemble du

CMR sur les trois années labellisées – puisque ce sont les critères EGalim –, alors que nous avons seulement ces données pour les écoles sur les rapports de 2023 et de 2022. Quant aux chiffres concernant les autres branches du CMR (multi-accueil, EHPADs, portage des repas), ils ne sont pas mentionnés dans le rapport Développement durable. C'est pour cette raison que je vous les ai demandés dans la délibération n° 3. Par ailleurs, et même s'il semble y avoir un peu de progrès dans les achats en bio dans les écoles sur les trois ans, nous ne les retrouvons pas à l'échelle de tout le CMR, et on constate plutôt une régression sur les trois ans concernant les aliments labellisés. Là aussi, il serait intéressant de pouvoir interpréter ces variations d'achats, et de préciser le lien entre le montant des achats et les tonnages correspondants en aliments bio. En effet, si la légère progression de la part des aliments bio est seulement liée à la hausse de prix du bio sur ces trois dernières années, nous n'avons cependant rien gagné dans la composition des assiettes, et donc dans l'amélioration de la qualité de l'alimentation. D'ailleurs, je rappelle que ce n'est pas le plancher de la loi EGalim qu'il faut viser en termes d'objectifs de santé, et pour un modèle agricole soutenable, ni même 30 % de bio, mais beaucoup plus. Malheureusement, rien ne va dans ce sens dans les actions du PCAET ou dans le projet alimentaire territorial. Par contre, nous trouvons des informations sur la proximité des fournisseurs dans le rapport Développement durable de 2021.. Nous savions par exemple qu'il y avait 28 % de fournisseurs yonnais, 47 % de fournisseurs vendéens et 75 % de fournisseurs régionaux. Or, nous savons simplement cette année qu'il y en a 25 % à moins de 40 kilomètres, ce qui ne nous donne aucune information précise, et n'est pas forcément une preuve de progrès en termes d'approvisionnement local.

En conclusion, ce rapport mérite vraiment plus de transparence, à moins qu'il ne veuille justement masquer un engagement et des résultats décevants. Je vous remercie de votre écoute pour cette longue intervention. »

Anne AUBIN-SICARD : « Je voudrais apporter un certain nombre de précisions car je crois qu'il y a une incompréhension sur ce qu'est vraiment le contenu d'un rapport Développement durable. Je rappelle que ce rapport est très cadré par la loi Grenelle 2 de 2010, avec un décret d'application qui liste tous les items qui doivent obligatoirement être renseignés dans ce rapport.

Comme vous l'avez dit, il y a beaucoup d'icônes et de logos, et vous parlez même de profusion. Cela est tout à fait normal. Je rappelle en effet que l'ONU a adopté un programme d'actions de 17 objectifs de développement durable en 2015, et que le ministre de la Transition écologique en France a demandé aux collectivités de traduire autant que faire se peut ces 17 objectifs en 2016. Or, chacun de ces ODD est matérialisé par un pictogramme différent, et c'est pour cette raison que chaque action de ce rapport est renvoyée à telle ou telle icône. Il n'y a donc rien d'étonnant. D'autre part, je rappelle qu'il s'agit d'un rapport Ville et Agglomération. C'est la raison pour laquelle vous y trouvez soit des compétences de l'Agglomération, soit des compétences de la Ville. Enfin, vous semblez faire une confusion entre un rapport Développement durable et l'évaluation d'un PCAET, ce qui ne n'est pas du tout la même chose. Je rappelle que nous aurons à mi-parcours de l'application du PCAET un rapport d'application et un rapport d'évaluation, dans lesquels vous retrouverez à la fois les actions de la Ville et les actions des communes – ce qui n'est pas le cas dans ce rapport. Autrement dit, le champ d'un rapport Développement durable n'a rien à voir avec le champ d'un rapport PCAET.

Concernant le rapport de la CRC, et si vous avez bien regardé l'annexe du rapport Développement durable, vous constaterez que nous avons rattaché pour la première fois chacune des actions du PCAET aux rubriques afférentes. Chaque action du rapport Développement durable renvoie donc à tel ou tel numéro de fiche action du PCAET. Quant au dispositif Territoire engagé pour la nature, et des plantations sur les terrains et exploitations agricoles, il y a là aussi deux choses à ne pas confondre. Vous avez tout d'abord le dispositif Territoire engagé pour la nature, qui est un programme d'actions des communes, de la ville de La Roche-sur-Yon, et de l'Agglomération, et qui a fait l'objet de délibérations en Conseil municipal et en Conseil d'agglomération. Vous y retrouverez donc des actions de plantations et bien d'autres. D'autre part, vous avez le dispositif 100 000 arbres, dans lequel vous retrouvez des plantations d'arbres et de haies sur les terrains agricoles. D'ailleurs, je rappelle que nous avons un partenariat important depuis trois ans avec la Fédération des chasseurs, qui réalise 32 % de ces plantations tous les ans. Enfin, je voudrais terminer par un paradoxe, puisque vous vous faites les auto-évaluateurs du Plan climat de la Collectivité, alors que vous avez refusé de voter une évaluation impartiale et objective de l'Ademe sur la politique climat, air et énergie de la Collectivité, laquelle sera très certainement labellisée dans les mois qui viennent. Donc attendons ce résultat. »

Jacques BESSEAU : « S'agissant du CMR, il est évident que nous sommes extrêmement vigilants à la santé de nos jeunes et de nos enfants, et les progrès que nous avons réalisés en termes d'approvisionnements ont été très coûteux. Il faut donc plutôt féliciter toutes celles et ceux qui font ces marchés, ainsi que l'ensemble du personnel du CMR. »

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.

22. Ilot Mitterrand - Lancement d'un appel à promoteurs

Pierre LEFEBVRE : Il est proposé au Conseil d'approuver le lancement de la procédure d'appel à promoteurs pour l'ilot Mitterrand dans le cadre de la rationalisation du patrimoine, suite à la création de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération.

Guy BATIOU : « Je suis très gêné par cette délibération parce qu'elle est contradictoire avec beaucoup de choses que nous avons entendues. Vous motivez la cession de ce site important actuellement occupé par les services municipaux « par la volonté d'écrire une nouvelle page de l'histoire de La Roche-sur-Yon », alors que nous sommes sur un brouillon de l'évolution des sites de la Ville. On peut certes comprendre l'utilité de créer du logement en centre-ville, mais la cession de cette propriété municipale va avoir beaucoup de conséquences pour le jeu de chaises musicales avec les locaux. En effet, certains locaux de la place Mitterrand avaient subi une rénovation profonde, ils étaient connus des Yonnais et rendaient service. Or, ils se retrouvent mis en vente aujourd'hui pour une toute autre affectation, celle de l'habitation. De plus, ils étaient bien situés, proches du futur Hôtel de Ville, et donc plus pertinents que d'autres sites, dont la presse nous informait le 25 novembre dernier « qu'il était envisagé de les conserver. » Or, vous nous aviez toujours affirmé la pertinence de ce nouvel Hôtel de Ville et d'Agglomération par la suppression des plusieurs sites disséminés et très coûteux en énergie. On peut donc légitimement s'interroger sur le coût global d'une telle opération, visant à réaménager ou à maintenir d'anciens locaux obsolètes en remplacement de ceux-ci. En gestion globale, quels bénéfices y aurait-il à se séparer de la totalité de l'ilot Mitterrand par exemple, pour le déplacer vers la rue Ramon dans un bâtiment à rénover, ou conserver la passoire énergétique dans laquelle nous sommes, ou encore, d'autres bâtiments dysfonctionnels dont tout le monde s'accordait, y compris vous, à les juger dépassés et complètement énergivores (espace Prévert ou rue Lafayette). De fait, n'aurions-nous pas ici une opération financière à court terme permettant de dégager des finances aujourd'hui, mais pour un coût très élevé demain, et obligeant les Yonnais à se déplacer de nouveau dans différents sites à l'extérieur du centre-ville ? Autrement dit, tout cela est contradictoire avec le projet de recentrement en centre-ville que vous nous aviez avancé. »

Luc BOUARD : « Ce n'est absolument pas contradictoire et nous gardons complètement l'objectif premier. Ne croyez pas ce qui était écrit dans la presse, qui a repris les dires de l'opposition et qui n'a pas repris ce que nous lui disions.

Guy BATIOU : « Ils ne nous ont pas interviewés ! »

Luc BOUARD : « Si, si, j'ai les preuves. »

Guy BATIOU : « Dans ce cas, je les veux bien »

Luc BOUARD : « En tout cas, c'est assez exceptionnel ! Quand la presse nous a interrogés, nous lui avons répondu que nous dirions d'abord les choses aux agents avant de les lui dire. Nous lui avons aussi dit que le travail avec les agents se poursuivait, et qu'il était hors de question de donner des affectations avant que les agents soient au courant. Imaginez dans l'autre sens qu'on en parle à la presse et pas aux agents, et vous nous auriez accusés en disant « c'est une honte d'en parler d'abord à la presse ». Quoi qu'il en soit, nous restons toujours dans le même état d'esprit. Tout d'abord, ces bâtiments ont fait l'objet d'une rénovation aléatoire, puisqu'ils sont à la fois énergivores et hyper inconfortables pour celles et ceux qui les utilisent. Je rappelle également qu'ils étaient consacrés à l'habitat il y a des décennies, et qu'ils ont par conséquent vocation à retourner à l'habitat. D'autre part, nous avons toujours dit que nous garderions quatre à cinq bâtiments, et qu'il fallait effectivement faire des jeux de chaises musicales pour cela. Quant aux espaces Prévert et Lafayette, qui eux aussi ont fait l'objet de rénovations partielles et ne sont désormais plus des passoires énergétiques, ils seront bien évidemment conservés. Autrement dit, ce site n'est qu'un vase d'expansion, et durera uniquement le temps des autres constructions. Je pense en particulier à l'emplacement de Belle place ou aux serres municipales, qui regrouperont tout ce qui est technique et qui ne peuvent pas être délocalisées. Une fois ces mouvements opérés, ce site fera ensuite l'objet d'une vente.

Concernant la rue Ramon, que nous avons acquise il y a peu de temps, celle-ci présente l'avantage d'avoir un bâtiment en parfait état qui n'est pas du tout énergivore. D'autre part, nous louons aussi depuis des décennies un bâtiment complètement obsolète pour loger nos archives municipales, puisqu'il pleut à l'intérieur. Nous allons donc transférer ces archives dans le bâtiment de la rue Ramon, avec certains services attenants qui n'auront pas besoin de communiquer directement et physiquement avec la population. De plus, cela permettra à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir faire des recherches sur place puisqu'il s'agit d'archives. Au final, nous aurons donc les bâtiments de Prévert et de Lafayette, ainsi que l'Hôtel de Ville et d'Agglomération et le futur bâtiment qui se situera aux serres

municipales, ce qui permettra de remplir 90 % de nos choix de départ. Enfin, sachez que nous avons des acheteurs, et que nous leur demandons de patienter le temps de construire et de réhabiliter. S'agissant du coût, celui du Musée et de l'Hôtel de Ville est aujourd'hui de 36,5 millions d'euros, bien évidemment revalorisé avec la guerre en Ukraine et le Covid, et le prix des matériaux qui a flambé. D'autre part, et je le redis pour la centième fois, la rénovation de l'ensemble du patrimoine existant – y compris l'espace Mitterrand qui n'était déjà plus aux normes – nous aurait coûté 37,9 millions d'euros. Il y a donc un écart de 1,4 million d'euros, sans compter ce que nous allons céder. Je le répète, l'Hôtel de Ville et d'Agglomération est une bonne opération patrimoniale et c'est une gestion de bon père de famille. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, ce sont les chiffres et les estimations. De plus, les habitants de la Ville et de l'Agglomération auront un lieu unique dans lequel ils pourront aller chercher des informations, puisqu'ils auront tout sous la main à cet endroit. Je rappelle en effet que ce lieu intégrera tous les services en lien direct et en face à face avec la population. Voilà la réalité des choses, sachant que nous gagnerons aussi en fluides et en entretien. Je rappelle en effet que tous ces fluides et l'entretien étaient estimés à 490 000 euros il y a huit ans, et qu'ils sont aujourd'hui d'un million d'euros avec l'explosion des dépenses énergétiques. Je sais bien que vous en faites un argument politique et vous avez raison de le faire, mais il faut aussi dire la vérité aux habitants. Il ne faut pas se laisser aller à des interprétations fumeuses.

Concernant l'espace Mitterrand, il y a plusieurs choses. Il y a les lots A et B, et il y a aussi l'option du CCAS, puisque nous ne savons pas encore si nous allons le déplacer ou pas. Certes, c'est un changement de destination, et une volonté de transformer la Ville pour loger des habitants, mais je rappelle que nous manquons cruellement de logements à La Roche-sur-Yon et en cœur de ville. Nous allons donc redonner cet espace de cœur de ville aux habitants. Voilà la réalité de cette délibération. »

Guy BATIOU : « Il faut arrêter les caricatures. C'est vrai, et nous l'avons reconnu, il y avait effectivement des éléments du patrimoine à rénover. Cependant, il est aussi vrai que tous les quartiers ANRU ont été rénovés à l'époque. »

Luc BOUARD : « Cela n'a rien à voir. »

Guy BATIOU : « Si, parce qu'on ne peut pas tout faire en même temps. Bref, il ne faut pas caricaturer. Certes, il y avait des choses à faire, mais il y a aussi d'autres choses qui ont été faites et nous n'avons pas laissé la Ville dans un état épouvantable. »

Luc BOUARD : « Je suis désolé, mais vous avez laissé la Ville dans un état épouvantable. »

Guy BATIOU : « Ne dites pas que tout a été laissé à l'abandon, ça commence à m'agacer. »

Stéphane IBARRA : « Le fait qu'il y ait des travaux à faire est la vie courante d'une Collectivité. D'ailleurs, vous venez de dire que de l'eau coule encore aux archives alors que vous êtes élu depuis dix ans. Donc oui, le patrimoine de la Ville étant conséquent, il faut continuellement réinvestir pour le préserver. Comme vient de le dire Monsieur BATIOU, il y a effectivement des priorités qui mobilisent des moyens d'investissement de la Ville et qui ne permettent pas d'agir partout. Or, et c'est ce que nous disons depuis le début, ce qui mobilise très fortement les moyens d'investissement de la Ville aujourd'hui est le futur Hôtel de Ville et le futur musée Napoléonien, le tout étant réévalué à 36 millions d'euros alors que nous étions autour de 15 millions d'euros au départ. Il est donc évident que ce projet pèsera beaucoup sur le reste des possibilités d'investissements de la Ville. Vous avez dit avoir soupesé les différentes options avant de vous lancer dans ce projet, et avoir fait un comparatif financier. Dans ce comparatif, il y a des sites que vous aviez cédés et abandonnés, ce qui signifie que vous n'avez pas chiffré leur réhabilitation. Or, ils seront quand même réhabilités, puisque vous souhaitez finalement les conserver car vous ne pourrez pas tout centraliser dans ce nouvel Hôtel-de-Ville. De même, l'acquisition de la rue Ramon pour localiser aussi des services municipaux n'était pas prévue dans le bilan initial. Aussi, lorsque vous dites que c'est quasiment 50-50 parce qu'il y avait une évaluation d'un côté et que votre Hôtel de Ville coûtera le même prix, d'une part, vous n'en n'êtes pas au bout et nous verrons bien son coût à la fin, et d'autre part, il va aussi falloir rajouter la réhabilitation de sites qui n'étaient pas cartographiés au départ. Donc oui, c'est une opération coûteuse, oui on peut légitimement se demander si votre stratégie patrimoniale a été bien pensée et bien évaluée au départ, et oui ce choix très coûteux pèsera sur les capacités de la Ville à agir ailleurs. D'ailleurs, j'espère qu'il n'y aura pas trop de fuites dans les autres bâtiments municipaux. »

Luc BOUARD : « Il n'a jamais été dit que nous céderions Prévert et Lafayette. Le sujet portait sur 17 sites, et nous en garderons cinq, plus le CTM. D'ailleurs, c'est pour cette raison que nous avons racheté la rue Ramon. Voilà ce qui a été dit au départ et rien d'autre. Enfin, je rappelle que si les coûts de construction augmentent, ceux de la rénovation augmentent également. D'ailleurs, plus ces coûts augmentent, et plus le projet d'Hôtel de Ville est intéressant par rapport à la situation du préexistant. Je

vous demande à présent si vous acceptez de procéder à un vote à mains levées ». (*Les élus du Conseil municipal acceptent le vote à main levée*).

Question adoptée à la majorité par 34 voix pour.

10 voix Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLE, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HELARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

23. Acquisition foncière 70 et 72 rue Salengro

Pierre LEFEBVRE : La ville de La Roche-sur-Yon, dans le cadre de son programme d'embellissement des espaces publics, a procédé au réaménagement de la rue Roger Salengro. Afin de régulariser la situation existante, il est proposé au Conseil d'approuver l'acquisition de deux emprises foncières à titre gratuit.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

24. Cession foncière au profit de la société *European homes* - Rue Auguste Murail et Chemin du Guyon - Annule et remplace la délibération du 22 septembre 2022

Pierre LEFEBVRE : Il est proposé au Conseil d'autoriser la cession au profit d'*Européan Homes* d'une emprise foncière de 8 337 mètres carrés rue Auguste Murail et Chemin Guyon pour un montant de 520 000 euros.

Guy BATIOU : « Nous avons beaucoup parlé de cette délibération en commission pour comprendre ce qu'il se passait car la Ville a besoin de logements. Nous vendons donc un terrain au prix des Domaines, mais il se trouve qu'il ne se commercialise pas. Par conséquent, puisque nous avons besoin de logements sociaux et que ces programmes composés sont mixtes, comment allons-nous faire pour pouvoir passer ce type de projet si nous sommes obligés de diminuer le prix à chaque fois ? Autrement dit, ne pourrions-nous pas envisager d'autres formes de ventes (solidaires ou autres) ? »

Luc BOUARD : « C'est une vraie question, d'une part parce que la situation nationale et internationale est tendue, et d'autre part parce que les difficultés d'investissement le sont également. Aujourd'hui, les promoteurs se posent beaucoup de questions, et certains de nos projets ont même été abandonnés par manque de rentabilité. D'autre part, on ne peut pas faire uniquement du bail solidaire, d'autant que nous en avons déjà fait et que nous avons même été les précurseurs en Vendée sur le sujet. La question est donc de savoir jusqu'à quel montant nous accompagnons les promoteurs, puisque la poche est grande mais qu'elle n'est pas sans fond. Je vous invite donc aussi à réfléchir à cette question en commission. »

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

25. Convention de servitude au profit de Enedis - Aménagement technique - Rue de l'annexe - Quartier du Bourg-sous-La Roche

Pierre LEFEBVRE : Le Conseil est appelé à approuver la convention de servitude au profit de Enedis, relative à des travaux de canalisations souterraines sur la parcelle ZS 81 située rue de l'Annexe quartier du Bourg-sous-La Roche.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

26. Coteau Richelieu - Classement des espaces et équipements communs dans le domaine public - Démarches préalables à la rétrocession - Quartier du Bourg-sous-La Roche

Pierre LEFEBVRE : La Ville a reçu une demande de la SAEML Oryon concernant la rétrocession des voies, espaces communs et réseaux dans le domaine public de la parcelle HV 140 d'une surface de 4 377 mètres carrés, suite à l'achèvement des travaux du programme immobilier Coteau Richelieu. Certains lots ayant été vendus, l'accord de tous les propriétaires est nécessaire pour procéder à cette rétrocession. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le lancement de ces démarches administratives.

Stéphane IBARRA : « Je ne sais pas si l'information est remontée jusqu'à votre cabinet, Monsieur le Maire, mais les riverains du coteau Richelieu sont actuellement mobilisés car des travaux ont été entrepris à côté au collège Richelieu pour agrandir la surface de parking. En effet, ils ont été surpris de

n'avoir eu aucune information concernant l'engagement des travaux, qui ont provoqué des vibrations et des nuisances à cause du terrassement. Ils se sont également adressés à la Direction du collège, qui a renvoyé la responsabilité de la communication vers la Ville. Il y a donc eu un défaut de communication. De plus, ils ont découvert qu'une ouverture avait été faite sur la rue Anita Politkovskaïa, présageant de l'entrée et de la sortie du collège et du personnel de collège sur cette petite rue enclavée. Or, cette ouverture leur pose problème, puisqu'elle supprime des places de stationnement extérieur alors qu'il y en a déjà très peu, et que la sortie sur la rue principale est aussi très difficile. Ils sont donc très inquiets de voir le flux d'entrées et de sorties du collège se dévier vers la rue Anita Politkovskaïa. D'autre part, ils sont aussi en train d'adresser des courriers à Oryon, qui pour le moment est encore propriétaire de la voirie. Par conséquent, et si vous en êtes d'accord, il me semble judicieux de retirer cette délibération et d'engager le dialogue avec les riverains – qu'ils soient propriétaires ou locataires – afin d'éviter toute incompréhension et de répondre à leurs inquiétudes et de leur garantir qu'il n'y aura ni entrée ni sortie à cet endroit. »

Pierre LEFEBVRE : « Il s'agit effectivement d'une situation provisoire. »

Luc BOUARD : « Nous avons aussi eu une explication assez sévère avec Richelieu, qui était justement chargé de faire cette communication, puisqu'il s'agit de leur chantier – et non celui de la Ville. D'autre part, Oryon leur apportera aussi des réponses de son côté. »

Question adoptée à la majorité par 34 voix pour.

10 voix Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLE, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HELARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

27. Secteur Trois Ponts/Sully/Jacquard - Avenant à la convention de maîtrise foncière avec l'Etablissement public foncier (EPF) de la Vendée en vue de requalifier le secteur

Pierre LEFEBVRE : Le Conseil municipal est appelé à approuver l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise foncière du secteur Trois Ponts/Sully/Jacquard établie avec l'EPF de la Vendée, la commune de La Roche-sur-Yon Agglomération, pour prolonger la durée et modifier les modalités de remboursement.

Romain BOSSIS : « Merci Monsieur Lefebvre. Cette délibération est essentielle pour l'avenir de notre Ville, notamment pour le développement de son secteur Nord. Nous souhaiterions donc formuler plusieurs observations et plusieurs propositions pour enrichir ce projet.

Concernant la concertation avec les habitants du quartier, nous pensons qu'il aurait été pertinent d'aller un peu plus loin. Je rappelle en effet que ce projet concerne 14,5 hectares, il est donc essentiel que les habitants puissent exprimer leurs besoins et leurs attentes, afin que cette requalification puisse être pleinement en phase avec leurs réalités. Une consultation plus large aurait également garanti une meilleure appropriation du projet par les usagers des différentes structures. S'agissant des propositions, nous avons déjà cité la question de l'école publique, qui est un enjeu important en matière d'inclusion et de mixité sociale. Vous savez que l'école Jean Yole, qui est située au cœur des tours, est aujourd'hui vieillissante et inadaptée aux besoins actuels. Or, ce projet pourrait offrir une occasion unique de réfléchir à la création d'une nouvelle école publique, qui pourrait être un véritable lieu d'inclusion et de mixité sociale. Une école moderne et bien intégrée, qui renforcerait également l'attractivité du quartier, et qui répondrait aux attentes des futures familles qui se logeraient sur ce quartier.

La deuxième proposition concerne la salle de boxe, ce qui serait en cohérence avec les autres équipements sportifs du secteur. Actuellement située sur le boulevard Branly, cette salle est aussi vieillissante et un peu trop exigüe, et nous pensons qu'il pourrait être intéressant de relocaliser cette structure au sein de ce quartier à proximité du stade Ladoumègue et de la salle omnisports. Cela renforcerait la cohérence des infrastructures sportives, tout en permettant de développer aussi des actions de prévention et d'inclusion auprès des jeunes du quartier.

Enfin, la troisième proposition que nous avons déjà citée lors de nos précédentes interventions est le projet de pôle associatif médico-social, d'autant que ce besoin a été exprimé à plusieurs reprises lors des différentes réunions, et que de nombreuses associations locales souhaiteraient voir naître ce projet. De plus, il aurait toute sa place dans cette requalification. Je pense non seulement aux nombreuses associations dans le domaine médico-social, mais également à la maison sport-santé, qui répond à des enjeux en matière de prévention et d'activité physiques adaptées. Enfin, elle pourrait aussi structurer le tissu associatif, et contribuerait par ailleurs à renforcer la dynamique sociale de ce quartier.

Pour conclure, nous voyons dans ce projet une réelle opportunité de répondre à la fois aux enjeux urbains, mais aussi aux besoins humains et sociaux de ce quartier. Nous vous appelons donc à intégrer ces propositions dans les réflexions en cours, afin de garantir que cette opération devienne un réel levier d'inclusion, de cohésion sociale et de qualité de vie pour l'ensemble des habitants de ce secteur.

Je vous remercie. »

Guy BATIOU : « Je voudrais également apporter d'autres petites précisions, notamment dans la manière dont sont mentionnées les choses. Si nous ne pouvons être que favorables à un quartier bas carbone, ce terme est cependant un peu limitatif car il est bien d'aller au-delà de la seule phase de construction en matière d'énergie. De plus, cette ambition correspondait à ce qui est nécessaire pour l'avenir, puisqu'on ne peut plus se permettre d'avoir des bâtiments énergivores. Il en est de même concernant l'accompagnement de l'évolution de l'usage de la voiture. Par contre, le titre mentionne uniquement la mutualisation et les parkings silos. Or, je pense qu'il aurait été bon de mentionner de façon beaucoup plus claire la volonté de faire évoluer la mobilité vers d'autres usages que la voiture en introduction de ce projet. Il faut en effet marquer ce quartier dès aujourd'hui, puisqu'il est placé en centre-ville avec des logements sociaux, et qu'il sera trop tard dans 30 ans. Par exemple, il est question de désenclavement du site pour mieux l'intégrer au reste de la Ville, et de valorisation des axes de circulation. Là encore, il faut préciser que ce n'est pas seulement pour la voiture. Il faut donc être extrêmement clair pour que les missions qui seront confiées aillent vraiment dans ce sens, sans quoi nous raterons l'évolution de ce quartier.

S'agissant de la concertation, je confirme ce que vient de dire Monsieur Bossis, d'autant que nous en avons parlé au Conseil municipal du mois de juin. Je n'ai pas de solution miracle, et nous savons qu'il est compliqué de faire déplacer les gens. Cependant, certaines pistes n'ont peut-être pas encore été ouvertes, puisque nous nous sommes aperçus en réunions de quartier et pendant les ateliers que les gens n'étaient pas au courant. Il y aurait donc peut-être des pistes à rechercher du côté des associations ou des maisons de quartier, puisque ce sont des lieux où ils se rendent et où nous pouvons les toucher. Je rappelle en effet que seulement cinq personnes ont répondu à la concertation du plan numérique, ce qui montre bien que ce n'est pas suffisant. D'ailleurs, nous aurons peut-être l'occasion d'aller au contact des gens pendant la commission Adhoc. Bref, il y a quelque chose à réfléchir sur ce point.

De la même façon, je pense que les choses ne sont pas très précises sur la médiathèque. Par ailleurs, le rapport fait état d'un « réseau cyclable dense », alors que certains axes sont en cohérence avec la route de Nantes, et que cette portion est très dangereuse. Par conséquent, il faudrait plutôt penser à un réseau cyclable dense, mais ouvert sur l'autre côté, et faire en sorte que cette voie rapide n'en fasse plus partie. D'autre part, il est écrit « qu'il y aura plus de logements en accession que d'autres », mais je ne suis pas certain que les demandes concernent les logements en accession. Autre petite phrase dans les objectifs positifs de l'axe 12 sur la circulation, puisqu'il est écrit « capacité routière des carrefours optimisée ». Or, j'ai là aussi beaucoup de craintes sur le carrefour route de Nantes. Enfin, il y a aussi des chiffres très étonnants concernant l'énergie. Par exemple, il est indiqué que les bâtiments commerciaux consomment 2,5 fois plus que les bâtiments sportifs. Cela me paraît très étonnant, et signifie qu'il faudra être beaucoup plus ambitieux si on ne veut pas plomber les budgets de fonctionnement. De même, il est écrit « une réflexion devra être menée sur les productions d'énergie », et j'aimerais qu'il soit écrit « sera menée ». Bref, j'aimerais donc que les choses soient beaucoup plus claires et précises dans toutes les missions. Merci. »

Pierre LEFEBVRE : « S'agissant de la concertation, nous avons certes des ateliers, mais il y a aussi des balades urbaines. Quant à vos demandes de précisions, il est évident que nous allons revoir ce rapport en termes de sémantique, et que la commission Adhoc sera justement l'occasion d'en parler. »

Question adoptée à l'unanimité par 34 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLE, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIELLEDENT, Monsieur Nicolas HELARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

28. ZAC Trois Ponts/Sully/Jacquard - Synthèse de la participation du public par voie électronique - Approbation du dossier de création de ZAC

Pierre LEFEBVRE : Une phase de participation du public par voie électronique a eu lieu du 2 septembre 2024 au 7 octobre 2024. Il est donc proposé au Conseil d'approuver le dossier de création de ZAC.

Question adoptée à l'unanimité par 34 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLE, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HELARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

29. ZAC Trois Ponts/Sully/Jacquard - Lancement de la procédure de consultation pour l'attribution d'une concession d'aménagement - Rappel des objectifs et programme de l'opération

Pierre LEFEBVRE : La réalisation de la ZAC Trois Ponts Sully Jacquard est envisagée sous forme d'une concession d'aménagement. Un aménageur sera à désigner. Il est donc proposé au Conseil de lancer la procédure d'attribution du traité de concession.

Romains BOSSIS : « Pourrions-nous s'il plaît avoir des réponses à nos différentes interventions ? »

Luc BOUARD : « Il n'y a pas de réponse à avoir. Il y a simplement le fait que vous êtes intervenus et que nous intégrerons ces remarques dans les différentes réflexions car elles sont loin d'être inintéressantes pour la plupart. Je n'ai pas d'autres réponses à apporter, d'autant que nous sommes encore loin de la réalisation et qu'il reste encore beaucoup de travail à faire. »

Question adoptée à l'unanimité par 34 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLE, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HELARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

30. ZAC Trois Ponts/Sully/Jacquard - Procédure de désignation d'un concessionnaire d'aménagement - Mise en place d'une commission Ad hoc et désignation de ses membres

Pierre LEFEBVRE : Dans le cadre du projet de ZAC Trois Ponts Sully Jacquard, la création d'une commission spécifique est nécessaire. Il est ainsi proposé au Conseil de désigner les membres de cette commission et la personne habilitée à mener les négociations avec le futur aménageur.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

Départ de Claire MAURTIAT Romain BOSSIS

31. Dénomination des voies et des espaces publics

Laurence GILLAIZEAU : La commission chargée de la dénomination des voies et espaces publics s'est réunie le 15 octobre 2024, et le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les suggestions de dénominations qu'elle propose.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

32. Convention de Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) - quartier de la vigne-aux-roses

Nathalie GOSSELIN : La GUSP représente l'ensemble des actes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et du quotidien des habitants et usagers des quartiers prioritaires, en assurant son bon fonctionnement social et urbain. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention cadre de référence des engagements de chacun des signataires, à savoir l'Etat, l'ANRU, la ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, Vendée Habitat, l'AMAQY et Graine d'ID.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

33. Rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes

Michèle JOSSIER : En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 et du décret n°2015-761 du 24 juin 2015, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce dernier doit être présenté préalablement au débat sur le projet de budget. Ce rapport 2024 concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement des collectivités concernées (à savoir les agents et élus de l'Agglomération et la Ville) ainsi que les politiques qu'elles mènent sur son territoire vis-à-vis de ses habitants. Selon les thématiques abordées, il concerne la période de septembre 2023 à août 2024 ou l'année 2023.

Martine CHANTECAILLE : « Merci pour cette présentation très complète. Ce rapport comprend plusieurs volets et chacun d'entre eux appelle quelques questions ou remarques. Le premier volet porte sur la lutte contre les violences faites aux femmes et pour l'égalité femmes/hommes. Sur les violences, les constats sont là et ils sont terrifiants. Comme vous l'avez dit, il y a eu deux féminicides en Vendée et les tentatives d'homicide ont augmenté au niveau national de 192 % depuis 2016. De plus, ces chiffres ne sont pas exhaustifs, puisque l'observatoire régional n'a pas donné les siens. Par conséquent, les chiffres non exhaustifs des violences montrent la mobilisation nécessaire de tous les acteurs institutionnels, associatifs, citoyens, et ce, pour lutter en amont comme en aval contre ce fléau, qui n'a évidemment rien de fatal comme le montrent certains pays, je pense notamment à l'Espagne. Nous avons salué – et je le redis très clairement – l'augmentation du temps de présence de l'assistante sociale au commissariat. D'ailleurs, et même si j'anticipe un peu sur le rapport de l'an prochain, je voudrais aussi saluer au nom de nos deux groupes le déploiement du dispositif Angela pour lutter contre le harcèlement de rue, et remercier également les commerçants et les structures qui vont ainsi offrir un refuge pour des femmes. Une nouvelle fois, ce rapport montre aussi l'action essentielle des associations, qu'il s'agisse d'accueillir les victimes comme le fait SOS Femmes Vendée, de les accompagner, ou encore d'agir pour la prévention, notamment en milieu scolaire en parlant par exemple de l'importance du consentement. Cela ne se fait pas toujours, ce n'est pas toujours bien fait, et tout ne se passe pas forcément bien dans un cadre familial. Le faire en milieu scolaire est donc extrêmement important. Je tiens, au nom des deux groupes, à apporter notre soutien le plus total aux associations qui agissent en ce sens, et à exprimer très clairement notre consternation et notre indignation devant la suppression totale des subventions et des aides régionales annoncées par Madame Morençais. Vous l'avez dit, 133 femmes et 128 enfants ont été accueillis par SOS Femmes Vendée. Madame Morençais souhaite-t-elle que ce soit fini ? On pourrait le croire puisqu'elle supprime des aides à plus de 3 000 lycéens qui reçoivent une animation sur le consentement. Madame Morençais souhaite-t-elle que ce soit fini et qu'on ne prévienne plus les violences en amont ? La majorité municipale comptait s'exprimer sur cette question et réagir face à cette décision. Si vous le faites, nous serons à vos côtés.

Concernant le volet sur les ressources humaines de la Collectivité, les constats montrent l'importance et la persistance d'inégalités sur lesquelles il faut encore travailler. Je pense par exemple aux emplois fonctionnels de Directions et de chefs de service, qui sont toujours occupés par des hommes à 61 %. D'autre part, et contrairement aux années précédentes, il manque les données sur les comparaisons salariales, car elles n'ont pas été fournies par la DRH. Je rappelle en effet que le rapport de l'an dernier montrait un différentiel de salaire de plus de 8,1 %, et que ce pourcentage montait même jusqu'à 22 % pour les agents de catégorie A, en défaveur des femmes malheureusement et évidemment. Je souhaiterais donc que ces données soient intégrées au rapport. Par ailleurs, un index national sur l'égalité professionnelle qui sert à mesurer les écarts de rémunérations et de promotions entre les femmes et les hommes à l'intérieur des collectivités est désormais obligatoire. Or, la Ville obtient un mauvais résultat sur cet index. Il faut en effet atteindre au minimum 75 points, ce qui n'est pas notre cas. La Ville n'y parvient pas pour une raison essentielle, car le taux de promotion de grade est inégalitaire. D'où ma question : « qu'allez-vous mettre en œuvre pour y remédier et pour progresser sur cet index ? » En outre, je voudrais également rappeler deux propositions que j'ai portées dans le comité de pilotage, et que j'ai également portées au Conseil au nom des deux groupes d'opposition. Tout d'abord la création d'un poste Référent violences sexistes et sexuelles au sein de la Collectivité. Une personne ressource pour les agentes qui ne soit évidemment ni la DRH, ni le médecin du travail, mais une personne formée, comme cela se fait dans de nombreuses entreprises. C'est important pour une Collectivité comme la nôtre, au vu du nombre important d'agents. Par conséquent, je réitère cette demande.

La deuxième proposition que j'ai portée l'an dernier était la mise en œuvre d'un congé menstruel, comme cela est déjà mis en place dans de nombreuses Collectivités. En effet, de nombreuses femmes ont des règles douloureuses, ou souffrent d'endométriose, et des villes travaillent pour leur permettre d'adapter et d'aménager leur temps de travail, voire d'avoir un arrêt spécifique qui ne les pénalise pas fortement. Là aussi, je l'ai dit en comité de pilotage, je suis tout à fait disposée, avec mon collègue Guy BATIOT qui y siège également, à travailler sur ce chantier de la mise en œuvre d'un arrêt menstruel dans nos Collectivités.

En conclusion, ce rapport rappelle s'il le fallait – mais il le faut visiblement en région Pays de La Loire – que l'égalité entre les femmes et les hommes est toujours un objectif et que c'est encore loin d'être une réalité. Les inégalités des stéréotypes qui proviennent de l'histoire patriarcale de notre société sont toujours vivaces, et les violences contre les femmes sont un fléau qu'il faut toujours combattre. Les droits des femmes et les progrès pour l'égalité ne tombent jamais du ciel. Ils tombent toujours de combats, parfois longs, souvent âpres et souvent méprisés, et dont le résultat peut toujours être remis en cause. Vous l'avez rappelé, nous avons inauguré il y a quelques jours le rond-point Gisèle Halimi, suite au travail effectué par les élèves Erasmus du lycée Mendès France. Dans la conclusion de son dernier livre, qui est un entretien avec Annick Cojon, et qui s'intitule « Une farouche liberté », elle explique d'une part qu'il ne faut jamais avoir honte de se dire féministe, mais elle écrit aussi « les droits des femmes sont toujours en danger, soyez donc sur le qui-vive, attentives et combatives ». Une leçon pleinement d'actualité, notamment dans notre région. Je vous remercie. »

Sylvie DURAND : « S'agissant du volet ressources humaines, il y a effectivement plus d'hommes que de femmes sur les emplois de Direction. Pour autant, tout dépend aussi des candidatures qui se présentent. S'agissant des rémunérations, je suis toujours très ennuyée de vouloir faire des comparaisons entre les hommes et les femmes, surtout dans la fonction publique. Que ce soit un homme ou une femme qui soit recruté(e) dans la fonction publique, il ou elle est payé(e) de la même façon à grade équivalent. De plus, nous nous retrouvons ensuite coincés avec l'ancienneté ou l'âge de la personne lorsque nous faisons des moyennes et des comparaisons, sans compter qu'il faut aussi tenir compte du temps de travail (temps partiel, temps complet, temps non-complet...). Autrement dit, il faut vraiment prendre en compte le même grade, la même fonction, la même rémunération et le même temps d'emploi pour pouvoir comparer, sans quoi tous les chiffres que nous aurons en termes de rémunération seront faussés – ce que je regrette beaucoup. Bref, il faut vraiment prendre les mêmes critères pour les hommes et pour les femmes, sachant, encore une fois, que tout le monde est payé pareil dans la fonction publique.

Concernant la création d'un poste de Référent sexiste et sexuel, nous nous employons dans la Collectivité à mettre justement en place des mesures pour renforcer la prévention de tout ce qui concerne les harcèlement sexuels et sexistes, et là aussi j'y tiens particulièrement. Quant au congé menstruel, nous parlons bien aujourd'hui d'un rapport égalité hommes / femmes. Je vais donc vous faire une réponse de femme. Pour moi, proposer ce type de congé est une proposition qui me choque car elle est hautement discriminatoire. En effet, la conséquence de la mise en place de congé spécifique renforcerait l'idée que les femmes ne pourraient pas occuper les mêmes postes que les hommes, et cela renforcerait encore plus les inégalités au travail. Il y a même un risque de discrimination à l'embauche. Il y a quelques années, certains responsables ou directeurs ne souhaitaient pas embaucher des femmes en raison d'éventuels risques de congé maternité. D'ailleurs, je ne suis pas sûre que cela n'existe pas encore dans certains endroits. Encore une fois, la mise en place d'un tel congé stigmatiserait les femmes. Pourquoi mettre en place un congé menstruel, et pas un autre congé spécifique pour les femmes puisque vous parlez aussi d'endométriose. Je rappelle en effet qu'un congé menstruel signifierait un congé de treize jours sur présentation d'un certificat médical, et il faudrait alors préciser s'il s'agit d'endométriose. Et pourquoi pas encore un congé spécifique pour des hommes ou des femmes qui souffrirait d'une pathologie invalidante ? Et pourquoi pas un congé pour les hommes qui souffrent de la prostate ? Bref, vous l'aurez compris, ce congé menstruel n'est pas à l'ordre du jour de la Collectivité. »

Guy BATIOU : « Le congé maternité existe parce qu'il s'agit de femmes, et le congé menstruel demandé est demandé parce que ce sont des femmes. Ce n'est pas de notre faute si certains sont obtus au point de ne pas le comprendre. Je ne vois pas vraiment où est le problème. On a considéré pendant des années que les femmes étaient inférieures parce qu'elles portaient des enfants, et heureusement les choses ont évolué. Par conséquent, l'introduction de nouveaux congés qui existent déjà ailleurs n'est pas stigmatisant pour les femmes. C'est juste la reconnaissance de quelque chose, comme l'est la maternité. Je ne vois pas où est le problème. »

Martine CHANTECAILLE : « La question de la stigmatisation a été évoquée quand ce congé a commencé à être mis en place dans certaines Collectivités, et tout le travail a été fait pour éviter justement cette stigmatisation. D'ailleurs, ces collectivités, selon des modalités différentes, ont réussi à lever ce qui pouvait être un a priori défavorable. Je vous invite donc à travailler ensemble sur la base de ce qui existe déjà ailleurs, puisque certaines femmes rencontrent vraiment des problèmes tous les mois. Pourquoi ferait-on comme si cela n'existait pas ? Ce serait même un progrès pour elle. Par conséquent, je vous demande au moins de lancer ce chantier de réflexion sans a priori négatif, d'autant que de nombreuses expériences ont été positives ailleurs. »

Sylvie DURAND : « Lorsque nous avons présenté le rapport social unique, vous avez dit qu'il y avait trop d'arrêts de travail. Vous ne ferez donc qu'en rajouter. »

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.

34. Programme de réussite éducative (PRE) - Convention entre la ville de La Roche-sur-Yon et le Centre communal d'action sociale pour le financement des actions 2024

Danielle MARTIN : Le Centre communal d'action sociale de la ville de La Roche-sur-Yon, porteur juridique du Programme de réussite éducative, perçoit une subvention de l'ANCT pour mettre en place des actions. Dans ce cadre, il est convenu qu'une subvention de 26 000 euros soit versée à la ville de La Roche-sur-Yon pour la coordination de ce dispositif. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention prévue à cet effet.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

35. Reconduction de la permanence sociale au commissariat de police de La Roche-sur-Yon

Sophie MONTALÉTANG : L'actuelle convention encadrant le dispositif de permanence sociale au commissariat de police de La Roche-sur-Yon arrivant à échéance le 31 décembre 2024, il est proposé au Conseil de reconduire cette action pour une nouvelle période de trois ans, selon les termes de la convention en annexe.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

36. Convention de partenariat ville de la Roche-sur-Yon, Vendée Habitat, l'association Graine d'ID et le Conseil départemental de la Vendée pour la mise en place de chantiers éducatifs 2025

Danielle MARTIN : Pour la réalisation de chantiers éducatifs, la Ville, l'association Graine d'ID, Vendée Habitat et le Conseil départemental de la Vendée se sont rapprochés afin d'établir une convention de partenariat. L'action consiste à mobiliser cinq jeunes pendant une semaine pour réaliser des travaux participant à l'amélioration du cadre de vie des résidents de Vendée Habitat (peintures, aménagements,) pour lesquels ils perçoivent une rémunération en contrepartie. Les temps de travaux sont complétés par des interventions de partenaires qui présentent leurs dispositifs de droit commun. Il est donc proposé au Conseil de d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

37. Mise a jour du règlement relatif à la politique tarifaire du service Éducation

Jacques BESSEAU : Dans sa séance du 28 mars 2012, le Conseil municipal a approuvé une délibération fixant le cadre d'une nouvelle politique tarifaire afin de faciliter l'égalité d'accès des usagers aux services publics locaux organisés par la Ville de La Roche-sur-Yon. Jusqu'à présent, dès lors qu'une famille adresse tardivement son avis d'imposition après plusieurs courriers de relance, l'unité finances de la Direction de l'éducation procède à une régularisation des précédentes factures, en appliquant une rétroactivité. Il est ainsi proposé au Conseil d'approuver la modification du règlement de la politique tarifaire issu de la délibération du 28 mars 2012 visant à simplifier l'ensemble du dispositif.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

38. Conventions de partenariat « Ma Région virtuose 2025 »

Maximilien SCHNEL : Ma Région virtuose est une manifestation culturelle portée par la région Pays de la Loire, dont la Direction artistique est assurée par René Martin, directeur du CREA (Centre de réalisation et d'études artistiques). Anciennement « La Folle Journée en Région », 2025 sera la 21^{ème} édition à La Roche-sur-Yon. La région des Pays de la Loire prend à sa charge l'essentiel du financement (frais artistiques de production de l'action) au titre d'un marché public. Dans ce cadre, le CREA s'engage à produire six à quinze concerts et actions culturelles dans chaque ville, lycée ou site partenaire et à créer des moments de partage avec les amateurs et écoles de musique. Il est donc proposé au Conseil d'approuver les termes des conventions établies à cet effet.

Martine CHANTECAILLE : « Voici une nouvelle délibération sur l'édition de la Folle journée, évènement qui revient dans notre Ville depuis plus de 20 ans. Je continue d'ailleurs à l'appeler Folle journée,

puisque personne ne l'appelait Ma Région virtuose il y a 20 ans. Cette délibération devrait nous réjouir, tant cette manifestation qui entend faire partager la musique classique au plus grand nombre est une réussite incontestée et enviée par d'autres régions. Mais malgré cette réussite, nous nous inquiétons depuis quelques années du changement de pied qui fragilise cet événement. Nous avons ainsi, ici-même, regretté qu'un seul concert ait été programmé à la salle Jacques Auxiette en 2022, contre neuf en 2020, puisque cela limitait fortement la jauge. Nous avons aussi regretté la baisse du niveau de soutien de notre Collectivité, qui est passé de 37 000 euros en 2021 à 20 000 euros en 2023, et qui diminue encore cette année, puisqu'il passe à 15 000 euros. Enfin, nous avons également regretté de manière consensuelle le changement de nom de cet événement par la décision unilatérale de la Présidente de région, mais les décisions unilatérales semblent être sa marque de fabrique. Cette année, cette édition se déroule dans un contexte particulier d'annonces par Madame Morençais de coupes massives, et pour la plupart du temps totales, des subventions pour la culture – sachant que d'autres secteurs sont aussi concernés comme nous l'avons vu dans le rapport Egalité femmes/hommes. D'ailleurs, je n'ai toujours pas entendu votre réaction à ce sujet. Bref, ces annonces aussi brutales qu'irresponsables par leur ampleur et leurs conséquences, comme par les mots utilisés pour tenter de les justifier, ont constitué un coup de massue pour les structures culturelles de la région, et évidemment pour celles de notre Ville. On le serait à moins, de voir le mépris que cela traduit pour une fonction pourtant socialement essentielle, et devant le plan social qu'aura cet impact. Il ne s'agit pas d'un investissement inutile, et si nous voulons à tout prix que tout soit rentable, étudions alors l'impact économique des événements culturels. Bref, ces annonces ont provoqué l'indignation justifiée de milliers de citoyennes et de citoyens, et évidemment de responsables politiques.

Dans un tel contexte, et compte tenu de la méthode utilisée par la Présidente de Région, puisque les structures ont été prévenues par SMS ou par téléphone de façon très cavalière, la programmation d'un événement régional dans notre Ville n'allait pas de soi. En réponse, plusieurs villes ont fait le choix de sortir de la Folle journée dès cette année, et de travailler à une programmation parallèle. À deux mois de l'évènement, on peut entendre – et nous vous l'avons dit en commission –, qu'il soit compliqué de faire ce choix et de rebondir pour mettre en place une programmation permettant aux Yonnaises et aux Yonnais d'entendre ces concerts importants, et aux élèves du conservatoire de jouer devant leurs familles. Cependant, il me semble que les conditions devraient être posées *a minima*, mais je ne sais pas si ça a été le cas. Je pense par exemple à ce qu'a choisi de faire la ville d'Ancenis. Celle-ci a expliqué que si elle soutenait encore l'évènement cette année par respect pour les artistes et le public, elle a néanmoins décidé de ne pas diffuser le message vocal de la Présidente de Région qui doit précéder chaque concert, ni le logo de la Région, pour exprimer son désaccord avec ses annonces brutales. Avez-vous formulé de telles conditions à la tenue de cet évènement ? D'autre part, qu'envisagez-vous pour l'an prochain compte tenu du peu de fiabilité de ce partenaire qui est désormais la Région Pays de La Loire ? »

Maximilien SCHNEL : « J'aimerais revenir sur la rengaine et la partition que vous jouez habituellement concernant le soutien à cet événement. Je rappelle que ce n'est pas un soutien en tant que tel, mais bien un partenariat, ce qui signifie que les montants dont vous avez parlé ne sont pas des subventions. De plus, ces montants correspondent à des réalités puisqu'ils concernent des chambres d'hôtels et des restaurants. Ce ne sont donc pas des sommes que nous décidons en l'air, et je vous l'ai expliqué en commission. Je rappelle en effet que l'ONPL ne reste pas dormir à La Roche-sur-Yon, ce qui fait forcément diminuer le budget, puisque l'ensemble de ces personnes représentent près de 50 chambres d'hôtel en moins. C'est d'ailleurs le travail des services d'être précis et consciencieux dans la réalisation. C'est pour cette raison que ces montants ont diminué depuis plusieurs années et je m'étonne que vous ne le compreniez pas. D'autre part, si le CREA avait accepté de faire quatre spectacles-concerts au Manège, cela aurait mathématiquement augmenté, puisque cela nous coûte plus cher que de les faire au théâtre municipal. Voilà pour la logique.

Quand on s'engage dans un partenariat, on signe une convention, dont les éléments sont validés par les deux collectivités. Vous citez certaines communes, et je veux bien l'entendre, mais sachez que j'aurai une discussion personnelle à ce sujet avec les personnes concernées. En attendant, je ne me pose pas de questions, puisque mon seul but, comme celui de la majorité, est de faire en sorte que cet événement ait lieu correctement pour l'ensemble des Yonnais avec une programmation de qualité. Vous évoquez les villes qui se désengagent de cet évènement, mais c'est leur droit et leur choix. Elles s'engagent en effet sur une pente différente, puisqu'elles tentent de faire un partenariat avec la Folle journée de Nantes. Cela étant, je ne suis pas certain qu'elles soient en capacité de pouvoir proposer un véritable évènement au mois de janvier, d'autant qu'elles doivent aussi tenir compte de leur budget. Je rappelle en effet que les 15 000 euros que nous payons permettent de donner l'accès aux Yonnais à un événement qui coûte entre 150 000 et 200 000 euros compte tenu de la programmation. Il faut donc enlever le drapeau politique, et regarder avant tout l'intérêt culturel d'une telle manifestation. C'est pour cette raison que je parlais avant tout de réaction culturelle et non de réaction politique, puisque les villes que vous citez ont une réaction politique – ce que nous n'avons pas. Nous avons peut-être des opinions

différentes dans notre majorité puisque nous venons tous d'horizons différents, mais « si on pense tous la même chose, c'est qu'on ne pense plus rien ». Bref, mon opinion est celle-là et je me suis déjà exprimé à ce sujet. Nous menons une politique culturelle dynamique et incontestable, et avons un bilan extrêmement fort. Monsieur le Maire l'a d'ailleurs exprimé hier soir lors des 30 ans du Grand'R. La meilleure réponse que notre Collectivité peut faire aux artistes et à tous les citoyens qui peuvent être inquiets de certaines annonces, est encore notre bilan culturel et l'ensemble des projets en cours. Nous allons donc poursuivre en ce sens, dans un budget contraint, pour continuer à avoir un soutien fort auprès de nos acteurs culturels, qui, je crois, ont confiance dans leurs élus. »

Martine CHANTECAILLE : « Avez-vous des pistes d'évolution pour l'an prochain ? »

Maximilien SCHNEL : « À chaque jour suffit sa peine. Néanmoins, nous aurons une discussion avec le CREA, car il ne me paraissait pas efficace d'en avoir une avant le mois de janvier pour garantir la bonne marche de ce festival. J'aurai donc une discussion avec le CREA si jamais nous organisons cet événement en 2026, puisque je souhaite évidemment que Ma Région virtuose ait lieu à La Roche-sur-Yon et que nous soyons de nouveau partenaire. D'ailleurs, je ne doute pas qu'il rencontre de nouveau un succès en 2025, puisque plus de 6 000 billets ont été vendus l'année dernière, soit 90 % des places pour 80 % de personnes présentes. »

Guy BATIO : « J'entends parfaitement ce qui vient d'être dit, et je pense effectivement que nous pouvons avoir une analyse comparable sur le fait que certaines villes annulent. Par contre, je pense que notre Collectivité pourrait aussi interpeller Madame Morençais pour lui dire que les choses ne collent pas au vu du succès et de l'intérêt de cet événement. D'ailleurs, tous les artistes qui étaient présents au Manège hier soir étaient inquiets. Autrement dit, je pense qu'il y a effectivement un intérêt commun à sauver quelque chose. »

Luc BOUARD : « J'ai eu l'occasion de m'exprimer en tête à tête avec Madame Morençais pour lui dire ce que je pensais de la méthode. Cependant, je ne porterai pas de jugement sur le fond, car je ne suis pas en charge des finances de la Région – tout comme elle n'est pas en charge des finances de l'Agglomération. En effet, autant je n'apprécierai pas qu'elle porte un jugement sur nos finances, autant je ne porterai pas de jugement sur les siennes. Je ne vous demande pas de fustiger Éric Piole parce qu'il a fermé trois bibliothèques en 2016 à Grenoble, ou qu'il vient de supprimer 55 000 euros sur le festival, pas plus que je ne vous demande de fustiger Sébastien Vincini – qui fait donc partie du Nouveau Front populaire – qui a baissé les subventions du théâtre de la Cité à Toulouse de 80 %. Il y a beaucoup d'exemple comme ça, et ni vous ni moi ne sommes en capacité de juger. Bref, chacun fait ce qu'il a à faire et je ne porterai aucun jugement car personne ne fait tout cela de gaité de cœur. La seule chose que je regrette – et je m'en suis ouvert à Madame Morençais – est la façon de faire, car j'aurais aimé être consulté avant pour établir un cahier des priorités. En tout cas, le budget n'est toujours pas voté à la Région, et peut-être que les conseillers régionaux auront d'autres choix à proposer. Quoi qu'il en soit, la seule chose qui compte pour les Yonnais et les Agglo - yonnais est que nous n'abandonnons ni la culture, ni le sport, ni les autres associations. Certes, il y aura des efforts à réaliser, et nous les réaliserons ensemble, mais la culture a tout notre soutien et continuera à l'avoir. »

Stéphane IBARRA : « La multiplication d'exemples, dont on ne connaît ni le tenant, ni l'aboutissant, ni la justification de la motivation, ne peut pas nous donner de comparaison. En revanche, puisqu'il s'agit de compétences partagées, si une des collectivités se désengage fortement en volume et en temps – puisque nous l'avons appris au mois d'octobre –, il est normal que les réactions de tous bords des partenaires (département, région, communes, intercommunalités) soient légitimes. D'ailleurs, beaucoup d'exécutifs se sont exprimés sur le sujet en disant que la méthode n'était pas acceptable. Par conséquent, avoir une expression forte sur ce point témoignerait aussi à Madame MORENÇAIS qu'il faudrait revoir la méthode, et qu'il faudrait peut-être retravailler l'échéance de son budget. »

Luc BOUARD : « J'ai fait l'expression que j'avais à faire, et je pense qu'elle était tout aussi puissante que si je l'avais faite dans les journaux. C'est en effet à elle que j'ai dit directement ce que j'avais à dire. De plus, le Pays nantais est d'autant plus soucieux, puisque le Département de Loire-Atlantique vient de supprimer 100 % des aides aux écoles de musique, ce qui est extrêmement violent et compliqué pour tout le monde. »

Question adoptée à l'unanimité par 34 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIO, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLE, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HELARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

Départ Christophe BLANCHARD.

39. Don de la statue de Sébastien Luneau à la Ville

Maximilien SCHNEL : L'association PRY.MO.STA souhaite faire don à la Ville de la statue de Sébastien Luneau. Après réflexion, il a été décidé d'installer cette statue à la place de la Préfecture dans le jardin Mitterrand. Il est donc proposé au Conseil d'accepter cette donation et les termes de la convention établie à cet effet.

Vincent LEPLEY : « Merci, Monsieur SCHNEL, d'avoir répondu à la question que nous avons posée en commission et merci de ces précisions. Cependant, et même s'il y a un lien avec la laïcité (Préfecture), je trouve dommage qu'il n'y ait pas de lien avec l'instruction. En ce qui nous concerne, nous aurions plutôt positionné cette statue dans la cour de l'ancien IUFM, désormais cour Samuel Paty. Donc, dont acte, mais il n'y a aucun souci à ce sujet. »

Maximilien SCHNEL : « Nous en avons effectivement parlé en commission, et comme je l'ai dit, il n'y a plus de lien historique puisque l'IUFM n'existe plus. Nous aurions aussi pu la mettre à l'ISP, mais cette statue n'aurait pas été mise en valeur. Nous avons donc choisi un lieu avec de la visibilité, tout en ayant un aspect mémoriel, culturel et éducatif, puisque le cartel informe aussi de l'histoire du personnage. »

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

40. Course et marche féminine « La Joséphine 2024 » - Avenant n°6 à la convention de partenariat entre la Ville et la Ligue contre le cancer

Sébastien ALLAIN : Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de l'avenant n° 6 à la convention avec La Ligue contre le cancer prévoyant le versement d'une somme de 187 961,69 euros.

Question adoptée à l'unanimité par 42 voix pour.

2 Ne prennent pas part au vote : Malik ABDALLAH et Béatrice BICHON-BELLAMY.

41. « Noël en fête » 2024 - Conventions de partenariat

Aurélien ROHO : En centre-ville et dans les quartiers, les festivités de Noël sont de retour à La Roche-sur-Yon, du 29 novembre au 29 décembre 2024. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes des conventions de partenariats à intervenir avec les sociétés GIFI-APROCOMI et ESDEC qui soutiennent ces actions.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

42. Programme Prévisionnel 2025 de l'action internationale et européenne de la ville de La Roche-sur-Yon

Philippe PORTÉ : La Ville de La Roche-sur-Yon développe une politique d'action internationale se traduisant par des projets de coopération avec ses villes partenaires étrangères ainsi que des actions de sensibilisation et d'animation, en lien avec l'ouverture sur le monde et la citoyenneté européenne programmées tout au long de l'année. La ville de La Roche-sur-Yon propose également à l'ensemble des citoyens, à titre individuel ou collectif, un lieu ouvert au public dédié aux questions internationales labellisé par la Commission européenne, le Centre d'information Europe direct Vendée. L'ensemble de l'action internationale et européenne de la ville de La Roche-sur-Yon s'inscrit dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD). Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le programme prévisionnel de l'année 2025 relatif à l'action internationale et européenne de la municipalité yonnaise.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

Décisions prises par Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales

Luc BOUARD : « Je vous laisse prendre connaissance de ces décisions. Je vous propose à présent de passer au dernier point de ce Conseil. »

43. Observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la gestion de la ville de la Roche-sur-Yon - Exercices 2017 et suivants

Luc BOUARD : « Je voudrais commencer par un rappel avant d'entrer dans les détails d'observation de ce rapport. Qu'est-ce qu'un contrôle de la Chambre régionale des comptes (CRC) ? Dans le cadre de ses missions régulières, la CRC a pour mission d'analyser la gestion financière, comptable et administrative des collectivités environ une fois par mandat. Elle examine la légalité de nos actes, l'efficacité de nos politiques publiques, et s'assure que l'argent public est utilisé avec rigueur et transparence. Ce contrôle porte sur plusieurs aspects régaliens, comme l'exécution des budgets, la cohérence de nos choix financiers, la qualité des services publics que nous proposons aux Yonnaises et aux Yonnais, la gestion de notre dette, les contrats avec les prestataires, ou encore des subventions aux associations. L'objectif est double, d'une part de garantir la conformité de nos pratiques, et d'autre part, de nous aider à améliorer la gestion de la collectivité. Au-delà des aspects régaliens, l'évaluation de l'opportunité de nos politiques publiques et de nos choix politiques peut parfois sembler aller à l'encontre de la libre administration de notre Collectivité, puisqu'elle s'inscrit dorénavant dans les missions imparties à cette institution. Je le regrette, mais il faut s'y conformer.

Ce rapport met en évidence nos réussites, tout en pointant les marges d'amélioration nécessaires pour maintenir une gestion exemplaire et responsable. D'abord, permettez-moi d'exprimer une réelle satisfaction, car les conclusions de la CRC sur notre gestion financière sont positives. Je crois que nous pouvons collectivement en être fiers, car la première chose qu'on attend d'un contrôle de la CRC est bien qu'elle analyse nos comptes, et par conséquent notre gestion budgétaire. Et le premier paragraphe de la synthèse du rapport souligne clairement (je cite) : « la situation financière du budget principal est satisfaisante. Les produits et les charges sont globalement stables sur la période, et la capacité d'autofinancement brute est supérieure à la moyenne de sa strate démographique en 2022. Elle permet de soutenir la politique d'investissements, accompagnée d'un recours à l'endettement dynamique. » Cela démontre que malgré les contraintes importantes – et quelle collectivité locale n'en a pas en ce moment –, nous avons su maintenir un équilibre budgétaire solide tout en poursuivant une politique d'investissements ambitieuse telle que nous la souhaitions et que nous l'avons définie. Evidemment, ce rapport met aussi en évidence une évolution de notre endettement, et Sylvie Durand vous détaillera ce point, car il est essentiel de rappeler et de replacer ces chiffres dans leur contexte – l'investissement étant le moteur de toute collectivité dynamique. Face à d'éventuelles critiques, je rappelle que ne pas investir aurait été bien pire, et aurait été le pire des choix pour La Roche-sur-Yon. L'inaction a un coût toujours supérieur, celui de la perte de compétitivité, de l'affaiblissement des services publics, du recul de la qualité de vie et de la détérioration du patrimoine public. La synthèse du rapport, dans sa partie « situation financière », souligne également une évolution notable concernant le budget annexe de la restauration collective. Tout d'abord, il est important de rappeler que La Roche-sur-Yon n'est pas une exception, et que partout en France, les collectivités locales font face aux mêmes défis en matière de restauration scolaire, car les crises successives (pandémie, guerre en Ukraine, inflation) ont lourdement impacté les chaînes d'approvisionnement et les coûts des produits alimentaires. Sylve apportera là aussi des éclaircissements sur ce point.

Le rapport de la CRC ne se limite pas à mettre en lumière nos succès – qui, je le répète, sont nombreux, et nous pouvons en être fiers. Il joue également un rôle essentiel en identifiant les points de vigilance, et c'est une démarche que je considère probablement comme la plus positive. Ces observations ne doivent pas être perçues comme des critiques, mais comme des opportunités pour progresser. Elles nous invitent à porter un regard encore plus exigeant sur nos pratiques, à consolider ce qui fonctionne bien et à ajuster ce qui peut l'être, et tout cela dans une logique d'amélioration continue. Avec mes collègues, nous aborderons ces éléments en toute transparence. Chaque point soulevé va vous être exposé avec sérieux, et nous présenterons à la fois les enjeux associés à ces observations qui reflètent les défis de gestion d'une collectivité de notre taille. Je pense en particulier à la santé de nos concitoyens, à la concertation que nous leur devons et à l'information. Nous vous dirons les pistes d'amélioration engagées, car notre priorité reste de garantir une gouvernance toujours plus efficace et transparente au service des Yonnaises et des Yonnais. Une gouvernance axée sur des valeurs qui sont les nôtres, sans compromission. D'ailleurs, si je peux me permettre, ces notions de valeur et de non-compromission ont besoin d'être rappelées à tous dans le contexte de ces derniers jours.

Les points de vigilance soulevés par la CRC ne sont pas une remise en cause de notre gestion, mais plutôt un rappel des défis inhérents à la gouvernance d'une ville de l'envergure de La Roche-sur-Yon, avec ses quasiment 60 000 habitants. Diriger une collectivité c'est gérer, et c'est faire des choix. Ces choix sont souvent complexes. Ils s'inscrivent dans un contexte économique, social et réglementaire – et ce dernier est de plus en plus exigeant –, et chaque décision a un impact direct sur la vie de nos concitoyens. Ils s'inscrivent aussi dans un contexte où chaque décision est nécessairement remise en question, sortie de son contexte, attaquée ou montée en épingle. Nous prenons donc ces observations

comme une opportunité pour affiner nos pratiques, pour nous adapter aux nouvelles contraintes et pour mieux anticiper les défis à venir.

Dans la synthèse du rapport ont été pointés plusieurs sujets d'amélioration, qui sont traduits en recommandations. Ils concernent la délégation de service public du crématorium, que la CRC considère comme défavorable aux Yonnais – nous aurons l'occasion de nous en expliquer –, le calendrier, les coûts et les indemnités des commerçants du chantier de réhabilitation des Halles – nous en parlerons aussi –, notre politique d'achat, qui doit être améliorée, les outils de pilotage économiques de la Direction de la communication qui doivent être plus précis, et la gestion de la gouvernance qui doit être renforcée, tout particulièrement sur l'organisation du pôle Cabinet du Maire.

Nous allons répondre à l'ensemble des recommandations formulées dans ce rapport. Je demanderai à Anne Aubine-Sicard, la première adjointe, d'aborder un point précis qui mérite d'être éclairci, à savoir le manque de précision sur les outils de pilotage économiques de la Direction de la communication. Il nous est également demandé, concernant le crématorium, de revoir la grille tarifaire des prestations, tout cela pour limiter le niveau des excédents du budget annexe des pompes funèbres, afin qu'il ne soit pas reversé au budget principal de la Commune. Ce n'est évidemment pas la première fois que ce sujet est évoqué ici, et nous prenons pleinement acte de ce constat. Nous avons des positions qui peuvent être divergentes avec la CRC, et Sylvie Durand vous détaillera les actions concrètes que nous allons mener.

Concernant la réhabilitation des Halles et l'indemnité des commerçants – puisque les Halles ont été un sujet emblématique de notre premier mandat –, nous aborderons ce point en toute transparence et avec la responsabilité qui s'impose. Là non plus, ce n'est pas un dossier nouveau, mais c'est un dossier que nous assumons pleinement car il incarne une vision ambitieuse de La Roche-sur-Yon. Oui, l'opération a pris trois ans de retard, oui, le coût des travaux a augmenté entre l'estimation de 2016 et la livraison de 2023, et oui, l'indemnité des commerçants a été un chantier complexe, mais elle est à la hauteur de la transformation radicale que nous avons menée. Frédérique Pépin reviendra sur ce sujet. Avant cela, mes chers collègues, je voudrais vous faire une confidence. Heureusement que nous avons fait cette réhabilitation entre 2017 et 2023, car si nous avions attendu, la flambée des coûts et les contraintes budgétaires actuelles auraient rendu ce projet irréalisable. La place du marché telle qu'elle était avant serait alors restée figée dans son état d'abandon, et nous aurions perdu cette formidable opportunité de transformation. Qui aujourd'hui viendrait contester la réussite du projet des Halles ? Alors il y a des défis, des choix difficiles à faire et des critiques, mais je crois que nous pouvons tous être fiers d'avoir mené à bien ce projet.

Concernant notre politique d'achat et la déontologie, toutes deux composantes centrales pour une gestion transparente de notre Ville, je laisserai Sylvie Durand nous faire part des points d'amélioration. Enfin, nous aborderons l'organisation des Directions de la communication, de la citoyenneté, de la santé et de la prévention, actuellement rattachées au pôle Cabinet. La CC nous rappelle que cette organisation n'est pas conforme à la réglementation en vigueur, un directeur de cabinet ne pouvant pas être responsable d'une Direction. Soyons clairs, j'assume pleinement mes choix, et j'avoue que ce n'est pas le premier mot qui me vient pour qualifier ces recommandations. En effet, j'ai fait de la santé des Yonnais, de la concertation yonnaise et de la communication avec les habitants des priorités absolues de ce mandat. Je les ai placées sous une gouvernance directe, c'est-à-dire sous mon autorité, et les ai déléguées quand cela était nécessaire aux élus concernés. Or, ça marche, puisque plus de 2 000 patients supplémentaires ont trouvé un médecin traitant cette année grâce au Centre municipal de santé. Plus de 8 000 Yonnais ont été concertés dans le cadre des assises de quartier et des assises thématiques, alors qu'on parlait tout à l'heure d'une pétition de 650 personnes. Les audiences de nos réseaux pour informer, concerter et divertir ne cessent de croître, preuve d'un lien renforcé avec nos concitoyens. Ces résultats sont le fruit d'une organisation nécessairement réactive et stratégique, et j'ai choisi de regrouper ces Directions au sein d'un pôle dédié piloté par mon directeur de cabinet. Je le précise, chaque Direction a à sa tête un directeur, un directeur-adjoint ou un responsable, qui n'est pas le directeur de cabinet. Alors oui, visiblement cette organisation déroge du code général de la fonction publique et évoque des questions juridiques, mais elle illustre une réalité. La gouvernance des collectivités locales évolue, et le cadre actuel ne correspond plus toujours aux exigences du terrain. D'ailleurs, je ne suis pas le seul Maire en France à me poser ces questions et à procéder de la sorte, surtout pour une collectivité de notre taille. De plus, une mission parlementaire est en cours au Sénat, et même des syndicats comme Force ouvrière travaillent à redéfinir le cadre des métiers de collaborateurs d'élus pour mieux s'adapter aux enjeux actuels. Nous prendrons bien sûr en compte les recommandations de la CRC, et travaillerons à leur mise en œuvre, tout en défendant une organisation qui a fait ses preuves. D'autre part, je me permettrai un petit clin d'œil à mes collègues de l'opposition, puisque la CRC nous invite également à clarifier les statuts des assistants des élus. Seriez-vous vraiment à l'aise, chers collègues, si, par parallélisme des formes, votre assistante était intégrée au quota des collaborateurs de cabinet, et qu'elle se trouvait placée *de facto* sous l'autorité directe de mon

directeur de cabinet ? Je pense que ce ne serait confortable pour personne. Alors ce débat met en lumière une réalité qui dépasse nos clivages, mais comme dans bien d'autres domaines, la nécessité d'un cadre juridique clair et adapté à mes responsabilités se fait jour et nous allons la traiter. Je laisse maintenant la parole à Sylvie Durand sur les sujets de l'évolution de notre endettement, du budget annexe de la restauration collective, du crématorium, de notre politique d'achat et de la déontologie. »

Sylvie DURAND : « Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le rapport d'observations qui vous est présenté ce soir m'appelle une réflexion : pour moi, c'est un rapport très technique. Je vais donc reprendre les cinq points que M. le Maire vient d'évoquer, mais, tout d'abord, je veux exprimer ma satisfaction sur la première observation de la Chambre, à savoir « une situation financière du budget principal satisfaisante ».

Sur l'évolution de l'endettement, comme le confirme la CRC, bien que notre capacité de désendettement reste dans une limite acceptable avec 8,2 années, elle est légèrement supérieure à la moyenne des collectivités de notre strate. Cette situation mérite donc une vigilance particulière. C'est ce que je dis lorsque je présente le budget, notamment. Nous en sommes bien conscients.

Investir, c'est répondre aux besoins de nos habitants, c'est préparer l'avenir et garantir une qualité de vie toujours meilleure, c'est un choix assumé, un choix politique, un choix responsable. L'augmentation de 1,6 année de notre désendettement par rapport à la moyenne des six années précédentes – c'est dans le rapport – s'explique par des choix d'investissement majeurs et nécessaires. Ces choix, nous les avons faits avec la conviction qu'il était impératif d'agir au bon moment. Pourquoi agir au bon moment ? Pour moderniser nos infrastructures, qui, pour certaines, étaient dans un état lamentable lorsque nous sommes arrivés aux affaires en 2014. Pour soutenir l'économie locale et le commerce, particulièrement dans un contexte marqué par des crises successives, je citerai notamment le covid. Pour préparer La Roche-sur-Yon aux défis de demain, qu'ils soient environnementaux ou sociaux.

Sans ces investissements que nous avons su faire au bon moment, même si certains ont dû être différés en raison de la pandémie, notre ville aurait stagné. Ce sont des décisions courageuses, qui nous permettent aujourd'hui de poursuivre notre développement et de maintenir une attractivité forte que bien d'autres collectivités nous envient. Bien sûr, je le redis, nous sommes conscients de la nécessité d'un pilotage rigoureux pour préserver nos marges de manœuvre financières, on le voit bien avec ce qu'il se passe aujourd'hui et les contraintes qui s'imposent à tous. C'est pourquoi nous continuerons à conjuguer ambition et prudence en veillant à ce que chaque euro investi ait un impact direct et durable pour les Yonnaises et les Yonnais en termes de services, de nouvelles infrastructures ou d'économies d'énergie pour nos bâtiments publics.

Sur le budget de la restauration collective, il était autonome jusqu'en 2019 et ne nécessitait aucun soutien financier du budget principal de la commune, nous avons évoqué ce sujet lors de la présentation de la délibération n° 3 ce soir. Puis, à partir de 2020, le contexte économique a profondément évolué, notamment en raison de l'augmentation généralisée des prix des produits alimentaires, un phénomène bien connu qui touche l'ensemble des collectivités et, au-delà, chaque foyer. Pour faire face à cette réalité, la Ville a pris la décision d'allouer une subvention au budget annexe afin de maintenir un service public de qualité. En 2023, cette subvention a atteint 1,5 million d'euros, représentant environ un tiers des recettes de fonctionnement de ce budget. Ce n'est pas rien, mais nous comprenons tous que cette subvention était nécessaire. Elle est le reflet d'un choix politique clair pour préserver l'accès à une alimentation de qualité pour tous, pour limiter la répercussion des hausses sur les familles et pour assurer la continuité du service public, car il était hors de question pour nous de diminuer la qualité des repas.

Concernant le crématorium, c'est un sujet qui est souvent revenu, des actions concrètes ont déjà été engagées : la baisse de l'intéressement au délégataire et la mise en place d'un tarif social. C'était l'objet de l'avenant n° 4. Nous travaillons actuellement sur un avenant n° 5, qui permettra non seulement d'ajuster la grille tarifaire, mais aussi d'insuffler plus de justice sociale dans nos décisions, (*coupure d'enregistrement*) des équipements voisins, d'augmenter le nombre de bénéficiaires du tarif solidarité, mais également de revoir la grille tarifaire en proposant une diminution des tarifs pour les habitants de la ville de La Roche-sur-Yon.

Sur la politique d'achat, la Chambre souligne notamment l'absence d'une cartographie des achats, des dysfonctionnements dans la mise en concurrence, avec, par exemple, de nombreux marchés ne recevant qu'une seule offre, ainsi que des lacunes dans l'estimation des besoins et le respect des délais. Ces observations doivent être prises pour ce qu'elles sont, des signaux pour renforcer notre efficacité et notre rigueur. Nous avons d'ores et déjà identifié deux axes prioritaires :

- la sécurisation juridique de nos procédures, avec la mise en place d'un dispositif de contrôle interne. Je peux vous assurer que, déjà, nous n'avons pas attendu la présentation de ce rapport ce soir. Depuis plusieurs mois, les services travaillent pour mettre en place des procédures sécurisées. Cet outil nous permettra de mieux encadrer nos démarches, de prévenir les erreurs, et de garantir une transparence totale dans la gestion des marchés publics ;
- une réforme de notre politique d'achat incluant la création d'une cartographie des achats. Cela permettra d'optimiser nos choix, de mutualiser les besoins entre services et de favoriser une meilleure gestion des délais et des coûts.

Ces mesures ne sont pas simplement techniques, elles traduisent une volonté politique claire d'améliorer nos pratiques, et nous savons que chaque euro dépensé doit l'être de manière judicieuse et efficace. Il est aussi important de rappeler que, dans un contexte de forte inflation et de tension sur les marchés, les collectivités comme la nôtre font face à des défis croissants pour attirer des prestataires. C'est pour cela que, quelques fois, nous recevons une seule offre. Aussi, nous nous engageons à rendre notre politique d'achat encore plus lisible et attractive pour les entreprises, tout en répondant aux attentes de la Chambre.

Enfin, sur la déontologie, comme l'a redit M. le Maire, la déontologie et la transparence dans la gestion publique sont des piliers fondamentaux de notre action. L'examen de la Chambre régionale des comptes souligne des points d'amélioration dans ce domaine, et je souhaite les aborder avec clarté.

Concernant la gestion des risques de conflit d'intérêts, il est vrai que la mise en place d'une cartographie systématique serait nécessaire. La Chambre a relevé des cas où des élus intéressés n'ont pas procédé à un déport lors de l'approbation de certaines délibérations. Nous allons travailler à prévenir ces situations en instaurant des mécanismes plus solides et des procédures rigoureuses pour garantir l'intégrité de nos décisions.

En matière de ressources humaines, il a été noté que le Conseil municipal ne délibérait pas systématiquement sur les créations, modifications ou suppressions d'emplois, comme l'exige la loi. Nous reconnaissons cette carence et nous avons d'ores et déjà engagé une réflexion pour mettre en conformité nos pratiques. De plus, la Chambre souligne l'importance d'une numérotation précise des emplois pour garantir une gestion fiable et rigoureuse. C'est un gros travail qui va peut-être nécessiter l'acquisition d'un logiciel supplémentaire pour faciliter aussi le travail des agents. Ce point, qui peut sembler technique, est en réalité crucial pour la bonne organisation de notre administration. Nous l'intégrerons dans nos fonctionnements.

Enfin, en ce qui concerne les ruptures conventionnelles, la Chambre nous invite à renforcer la transparence de ces processus. Nous en prenons acte et nous engageons à revoir ces procédures pour nous conformer pleinement aux exigences du législateur.

J'invite chacun d'entre nous à vraiment prendre de la hauteur par rapport à ce rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes. »

Luc BOUARD : « Merci, Sylvie.

On termine la présentation, vous prendrez la parole ensuite. Je donne la parole à Anne AUBIN-SICARD. »

Anne AUBIN-SICARD : « Je vais vous parler des outils de pilotage économique de la Direction de la communication, qui appellent aussi une observation de la Chambre régionale des comptes.

Avant de vous confirmer que nous mettrons définitivement en place des outils de pilotage économique plus performants, je voulais quand même vous préciser que le rapport consacre sept pages à ce sujet autour d'un constat qui est en fait erroné : une supposée augmentation du budget de la communication qui aurait (*coupure d'enregistrement*) ne reflète pas la réalité de notre gestion. Le budget réel de la communication s'élève à 1,8 million d'euros, un montant global qui inclut, entre autres, l'impression et la distribution du magazine *Roche +*, dont les prix ont considérablement augmenté ces dernières années. Cette rectification, bien que mentionnée en dernière page du rapport, n'a pas entraîné de révision de l'argumentaire de la Chambre sur ces sept pages.

Je tiens à être très claire : je ne mets en cause en aucun cas le travail des deux magistrats en charge de ce contrôle. Une erreur peut tout à fait arriver sur l'étude de sept années de contrôle et sur un budget total de près de 1 milliard d'euros. Cependant, cette situation, vous en conviendrez, peut interroger. Lorsque des conclusions reposent en majorité sur des chiffres erronés, cela peut donner l'impression, je dis bien « l'impression », d'un contrôle à charge.

Je veux donc réaffirmer avec force que notre gestion de la communication, comme celle de l'ensemble des services municipaux, a été conduite avec rigueur et transparence. Comme le disait M. le Maire au début de son intervention, si des ajustements doivent être apportés, si des outils de pilotage plus précis doivent être élaborés, nous le ferons bien entendu, mais il est de notre responsabilité en tant qu'élus de rétablir la vérité des chiffres lorsque ceux-ci sont inexacts. »

Luc BOUARD : « Merci, Anne.

Je laisse la parole à Frédérique PÉPIN. »

Frédérique PÉPIN : « Merci, Monsieur le Maire.

Concernant l'indemnisation des commerçants, comme j'ai pu le dire lors de précédents Conseils, nous avons mis en place une Commission de règlement à l'amiable (CRA) pour traiter les dommages liés aux travaux, et nous avons accompagné les évictions et les transferts d'activité grâce à une indemnisation spécifique hors CRA, en nous appuyant sur l'expertise d'un cabinet d'avocats.

La Chambre régionale des comptes nous reproche d'avoir été trop favorables aux commerçants pour ces indemnisations hors CRA, au détriment des finances communales. Les deux dispositifs combinés représentent 2,6 millions d'euros. C'est une somme importante, je le reconnais, mais ce choix, assumé, était dicté par un impératif clair : avancer autant que faire se peut pour garantir l'aboutissement compliqué d'un chantier complexe dans un contexte de flambée des coûts de la construction.

Pour une précision et une clarté complète, je tiens à rappeler que, durant six années, les délibérations concernant les aides aux commerçants ont été votées à l'unanimité par les différents Conseils.

Je reste à votre disposition pour apporter des réponses à vos éventuelles questions. »

Luc BOUARD : « Merci beaucoup.

Y a-t-il des prises de parole ? Oui, Monsieur Ibarra. »

Stéphane IBARRA : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, merci pour cette présentation et cette longue introduction sur le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Je voudrais juste rappeler en préambule, avant mon intervention, que ce sont quand même des magistrats qui y siègent et que l'on parle bien d'une Chambre régionale des comptes. Quand je vous entends, vous nous dites qu'ils méconnaissent la loi et qu'ils ne savent pas compter. Nous, dans l'opposition, nous avons l'habitude d'être maltraités et « assaisonnés » au fil des Conseils. Je pense que, pour eux, c'est peut-être une nouveauté, ils l'apprécieront particulièrement.

Cela étant dit, je voulais revenir... »

Luc BOUARD : « Je tiens à préciser que nous avons eu un échange avec eux sur cette erreur. Ils en ont convenu. Simplement, le rapport était fait et ils n'ont pas voulu le modifier. Ils ont convenu de leur erreur. »

Stéphane IBARRA : « Ils disent juste à vos observations que cela n'engage que vos observations. Bref.

Ensuite, s'agissant de la procédure interne, donc qui nous concerne, sur les dates, la Chambre vous a adressé son projet de rapport le 24 octobre. Vous y avez répondu le 22 novembre. Elle vous a adressé le rapport définitif avec vos observations annexées, tel que nous l'avons ce soir, le 26 novembre. Nous sommes aujourd'hui en Conseil le 10 décembre. Tout cela ne nous a été adressé que le 4 décembre. Je sais déjà ce que vous allez nous dire, « j'ai respecté le cadre légal », parce que, pour une fois, vous êtes contents de la loi. Pour autant, vous présidez une assemblée qui est là pour débattre. Quand vous avez la capacité de contribuer à une meilleure information de cette assemblée, à un meilleur échange dans les débats – nous avons vu que vous avez sûrement pris un peu de temps pour préparer votre présentation –, nous l'envoyer ne serait-ce qu'en même temps que les commissions pour que cela puisse déjà faire l'objet d'échanges au sein des commissions n'aurait pas nui au débat. Un certain nombre de points peuvent concerner la commission 1, d'autres auraient pu être adressés pour information.

Vous allez sûrement... »

Luc BOUARD : « Vous nous suggérez donc, Monsieur Ibarra, de nous mettre hors la loi. Merci. »

Stéphane IBARRA : « Visiblement, pour certaines choses, vous l'assumez. Nous en reparlerons après pour votre cabinet.

En tous les cas, la Chambre formule deux choses et elle vous demande d'agir sans délai. Dans le langage « ampoulé » de la Chambre, c'est quand même explicite : sans délai.

Le premier concerne le cabinet, vous l'avez dit vous-mêmes, sur deux points : d'abord, le rattachement des services directement au directeur de cabinet, qui est pour eux irrégulier, donc qui ne s'inscrit pas dans le cadre de la loi. Ce sont certains services, ils les détaillent, chacun ira lire les lignes pour s'en informer. Puis, la requalification d'emplois qui doivent être des emplois de cabinet. Vous avez voulu nous mouiller là-dedans en citant notre collaboratrice, que je salue, qui est présente. Bien sûr que c'est un emploi de cabinet. Ce que l'on reconnaît justement dans les emplois de cabinet, c'est aussi la loyauté politique au groupe auquel on en train de rendre des services et duquel on assume le secrétariat. Dans ce cadre, un rattachement à votre cabinet est tout à fait compatible avec une loyauté envers les élus pour lesquels on opère. Il n'y a donc aucun souci pour nous, et cela doit être clarifié sans délai.

Le deuxième point qui doit être clarifié sans délai concerne le service externe des pompes funèbres.

Ma première question est assez simple. Monsieur le Président, vous pouvez dire que vous contestez la loi, et peut-être qu'elle changera, mais la loi, c'est la loi. Pour la contester, cela ne peut se faire que dans le cadre légal. On ne peut pas rester hors la loi. Ma question est donc simple : quand comptez-vous remédier à ces situations qui doivent être sans délai remises dans le droit chemin, en particulier pour ce qui concerne votre cabinet ? Puisque nous n'avons l'opportunité de voter notre budget prévisionnel qu'en début d'année 2025, ce sera l'occasion de régulariser les questions d'emplois, de les intégrer dans le budget et de revenir dans le droit chemin.

Aussi, Monsieur le Maire, deuxième question : quand est-ce que veut dire « sans délai » pour vous ?

Ensuite, vous avez brossé sur l'ensemble du rapport les grands points, les grandes lignes qui ont été soulevés par la Chambre, je ne vais donc pas y revenir. Nous interviendrons à plusieurs voix, mais, de mon côté, je voudrais dire que, sur un certain nombre de points, les élus de l'opposition vous avaient alertés en séance. J'ai entendu plus d'une fois comme réponse : « Si vous étiez en commission, vous auriez pu travailler et savoir. » Il n'empêche que, quand on vous fait des remarques, qui, parfois, ne sont pas dénuées de sens, voire qui sont une question de légalité, je reviens encore une fois sur les pompes funèbres, vous n'en avez rien à faire et vous continuez tranquillement à gérer. On pourrait mettre cela dans le point de la gouvernance.

Avec les points sur lesquels nous sommes intervenus, l'exposition de vos élus aux conflits d'intérêts, les questions de probité, les indemnités des commerçants, etc., la Chambre emploie les mots qu'elle veut, le sentiment que nous avons tous eu, parce que nous sommes aussi des habitants de La Roche-sur-Yon, c'est qu'il y avait une grande iniquité. Certains avaient bourse déliée, on répondait rapidement à leurs interrogations et le chèque était là, alors que, pour d'autres, les procédures étaient longues. Quand on vous a alertés sur la rue Clemenceau, vous avez dit : « Impossible d'intervenir en dehors de la CRA. » Visiblement, sur les Halles, vous avez trouvé les moyens. Ce qui transpire dans ce rapport, c'est donc vraiment une gestion faite pour les gens qui vous intéressent, avec une grande iniquité, en favorisant peut-être des amis ou des gens qui vous sont plus favorables. J'assume mes propos.

Pour ma part, puisque nous aurons d'autres rendez-vous sur les questions budgétaires, que nous aurons l'occasion d'en parler en début d'année lorsque nous aborderons le budget, puis le compte financier, je voudrais revenir sur la question du service annexe des pompes funèbres.

Monsieur le Maire, je vous ai écouté attentivement. Vous dites que ce rapport est aussi l'occasion de s'améliorer. La Chambre le rappelle, ce n'est pas la première fois qu'elle alerte sur ce service. Nous-mêmes, dans nos interventions, quand on a travaillé, l'avons rappelé : ce service est excédentaire, il enrichit le délégataire de façon disproportionnée et il gère des excédents dont vous ne faites rien. Plusieurs fois, nous vous avons interpellés ici sur l'utilisation de cet excédent en rappelant que cela devait rester au service de cette délégation, de ce service public, quand vous, vous avez fait le choix de ponctionner 725 000 euros pour les verser au budget principal. Comme le note la Chambre, c'est un reversement irrégulier, illégal. Le pire, c'est que cela va continuer, parce que l'intéressement est encore de 80 000 euros par an et qu'il n'y a toujours pas de projets d'investissement. Nous vous avons aussi alertés quand on a vu cela.

En plus, vous nous avez vendu l'avenant n° 4 comme étant une façon d'amoindrir les bénéfices du délégataire et de faire un juste retour aux usagers yonnais, mais, dans leur technicité, les magistrats de

la Cour ont pu voir ce qui nous avait échappé : depuis cet avenant, c'est encore plus rentable pour eux. Ce contrat de délégation devait initialement générer 8 millions d'euros de chiffre d'affaires sur trente ans. On les a déjà atteints en quinze ans. Maintenant que l'avenant a été fait, on l'a porté à 21,2 millions d'euros. De plus, comme on a inséré une clause de retour à meilleure fortune, on peut, nous aussi, la Ville, retrouver jusqu'à 160 000 euros supplémentaires par an, en plus des 80 000 euros. Pourquoi faire ? Je vous l'ai déjà dit, si ce service génère de l'argent, il n'est pas là pour enrichir la Ville, et encore moins pour enrichir le délégataire. En plus, on parle des pompes funèbres.

Ce qui est un peu plus grave, c'est que le nouvel équipement – que nous avons tous voté parce que, oui, le premier four était obsolète et qu'il fallait le remplacer – donne des capacités de crémation supérieures à ce délégataire. Il dépasse largement le cadre de sa délégation de service public, qui est municipale, et seulement 20 % des crémations concernent des Yonnais. Il se positionne ainsi en concurrent des autres crématoriums, Challans, Les Sables-d'Olonne. Cela veut dire que, avec notre argent public, avec cette délégation de service public, nous sommes en train de faire une distorsion économique par rapport à ces concurrents. Vous êtes pourtant très à cheval sur l'économie et êtes attentif aux acteurs économiques.

Oui, il est urgent, sans délai, de faire une grille adaptée pour rendre un service au meilleur coût aux Yonnais, avant même de penser à enlever tout excédent pour la Ville. D'ailleurs, il est suggéré par les magistrats de mettre sur la table la possibilité que ce soit un service transféré à l'agglomération. Cela pourrait s'entendre vu les capacités de crémation actuelles, c'est un service qui pourrait être rendu à l'échelle intercommunale. En tout cas, sur ce dossier, aussi, nous vous demandons d'agir sans délai.

Je laisse mes collègues rebondir sur les autres points. »

Nicolas HÉLARY : « Merci.

Je vais rebondir sur ce que vous disiez à un moment donné, Monsieur le Maire. Vous avez dit que, si on avait écouté certaines personnes, et j'imagine que vous parliez de nous, il aurait fallu ne pas investir. En réalité, la question n'a jamais été celle-ci. La question n'est pas de savoir s'il ne faut pas investir, la question est qu'il faut investir bien, il faut le faire au profit de la population, il faut le faire pour préparer l'avenir et, surtout, il faut le faire de manière transparente. C'est cela qui a péché et qui pêche la plupart du temps.

La discussion que vous avez pu avoir sur le budget de la communication dans le cadre des services est un bon exemple. S'il y avait une gestion transparente de votre part là-dessus, il n'y aurait pas eu de question à se poser. Ce problème de transparence s'est répété et il se répète encore de manière régulière, on l'a vu tout à l'heure sur la question du nouvel hôtel de ville. Justement, je vais revenir sur cette question de la transparence de votre gestion, notamment par rapport à la question des Halles.

La question de l'opportunité de modifier ce qu'étaient les Halles précédemment n'a pas été posée dans le cadre de ce mandat, elle a été posée dans le cadre du mandat précédent. Le fait que l'on ait pu vouloir autre chose que ce qu'il y avait précédemment, qui n'était quand même pas très joli, il faut l'admettre, n'a jamais été une question qui nous a été posée. Ce qui nous a été posé depuis le début de ce mandat, c'est le suivi de ce projet, la façon dont vous l'avez mené, la façon dont vous avez mené les études, et c'est cela qui nous a questionnés de manière systématique sur l'ensemble de ce mandat.

Que dit la Chambre régionale des comptes sur ce projet des Halles, qui a pris six ans au lieu des deux ans qui étaient prévus initialement ? Que l'absence de suivi global de l'opération a rendu difficile la connaissance du coût global. Je vais revenir sur les échanges que nous avons pu avoir, notamment il y a trois ans.

Fin 2021, nous avons questionné Mme DURAN en commission sur les surcoûts qui étaient liés aux Halles. À l'époque, vous nous aviez répondu qu'ils étaient de 3 millions d'euros. Monsieur le Maire, vous aviez ensuite contesté ces 3 millions d'euros en disant que l'on était sans doute très au-dessus et que ce n'était pas la question. Vous aviez assumé alors de ne pas communiquer les chiffres parce que, je vous cite : « Vous les aurez, comme tous les citoyens, en temps et en heure. » Les chiffres globaux ne nous ont jamais été donnés. La seule information que nous ayons pu avoir, c'est au moment où la place a été terminée, quand vous avez évoqué auprès de la presse un surcoût de 4 millions d'euros, ajoutant que c'était cette somme que vous alliez demander dans le cadre des réparations auprès du maître d'œuvre.

Finalement, nous avons la réalité des chiffres sur les Halles aujourd'hui, « enfin », j'ai envie de dire. Ce projet, qui était prévu à 16,2 millions d'euros, a donc en réalité terminé à 27 millions d'euros, c'est-à-dire 11 millions d'euros de surcoût par rapport à ce qui était estimé initialement. Ces 27 millions d'euros

incluent les indemnisations aux commerçants. Quand on retire les 2,9 millions d'indemnisations aux commerçants, sur lesquels Aurélie VIEILLEDENT reviendra tout à l'heure, on est à 24,1 millions pour les travaux, c'est-à-dire 8 millions au-dessus de ce que vous aviez annoncé.

En 2022, Malik ABDALLAH avait dit : « Nous allons nous retourner auprès du maître d'œuvre pour réclamer un dédommagement, et ce dédommagement sera sur la totalité des montants. » Vous vous estimiez non responsables de ce qu'il s'est passé, ce qui n'est pas le cas, comme le dit la Chambre régionale des comptes. Ma question est donc très simple, d'autant plus que Guy BATIOU avait très largement insisté à ce sujet en commission d'appel d'offres en disant qu'il fallait absolument que la Ville demande des réparations à la hauteur de la totalité des montants. La totalité des montants, aujourd'hui, nous la connaissons, c'est 11 millions d'euros de surcoût. Allez-vous demander cette somme en réparation, ou restez-vous sur les 4 millions que vous avez annoncés initialement ?

Je vous remercie. »

Guy BATIOU : « Je précise que j'avais aussi demandé en CAO, c'est écrit dans le texte, que toutes les responsabilités soient recherchées. J'avais demandé que ce soit expressément mis, parce que nous ne savions pas du tout où on allait à cette époque avec la commission d'appel d'offres. »

Aurélie VIEILLEDENT : « Je vais revenir sur trois points particuliers : l'endettement inquiétant de la Ville, la réhabilitation des Halles et les indemnités aux commerçants, et le manque de transparence dans la gouvernance. Ces éléments, qui sont en lien entre eux, confirment des alertes que nous, élus d'opposition, n'avons cessé de formuler ces dernières années.

Concernant l'endettement, nous avons eu l'occasion d'en parler de multiples fois lors des budgets, je ne reviendrai pas dessus. Certes, il faut investir, mais un endettement excessif fragilise notre avenir.

Concernant les indemnisations des commerçants, nous l'avons toujours dit, nous soutenons pleinement l'idée d'indemniser les commerçants affectés par le projet des Halles. Il était nécessaire de les accompagner dans cette période difficile. Cependant, nous avons régulièrement alerté sur le manque de transparence et le sentiment d'iniquité dans les indemnisations. Aujourd'hui, la Chambre régionale des comptes vient confirmer nos craintes. Elle souligne que 2,5 millions d'euros ont été versés à seulement neuf commerçants, sans recours à des experts du secteur ou à une expertise comptable, tandis que d'autres commerçants n'ont reçu que des montants beaucoup plus modestes. Elle ajoute que les protocoles d'accord visant à contrôler la réalité de certaines conditions n'ont pas été respectés. Nous ne pouvons que regretter une gestion aussi désordonnée, qui a alimenté un sentiment d'injustice et terni l'image de ce projet. Pourquoi ne pas avoir fait appel à des experts pour garantir l'équité et la transparence ?

Concernant le dernier point, le manque de transparence, comme à l'Agglo, il s'agit d'une valeur fondamentale dans la gestion publique qui semble cruellement absente. La Chambre relève que des délibérations ont été adoptées sans le départ d'élus intéressés et qu'il n'existe toujours pas de cartographie des risques de conflit d'intérêts. C'est une mesure pourtant basique que nous avons déjà proposée à plusieurs reprises. Par ailleurs, la gestion des collaborateurs de cabinet est pointée comme irrégulière. Certains agents réalisent des missions qui devraient les qualifier comme collaborateurs de cabinet, mais leur statut n'a pas été régularisé. La Chambre précise qu'un collaborateur de cabinet ne peut pas gérer directement des services administratifs, un rôle réservé au directeur général des services. Ces pratiques sont contraires à la réglementation et fragilisent la confiance des citoyens envers leur municipalité.

Ce rapport régional des comptes ne fait que confirmer ce que nous avons souligné depuis des années. Nous demandons des engagements fermes et des actions immédiates pour répondre aux critiques de la Chambre et, surtout, pour respecter les attentes légitimes des citoyens de La Roche-sur-Yon.

Je vous remercie. »

Guy BATIOU : « Plusieurs petits points, d'abord en réaction.

Dans votre intervention, vous avez parlé de « crises successives ». Je l'ai déjà dit à propos d'autres rapports, je crois qu'il faut sortir de ces crises successives comme de l'éternelle attente du retour de la croissance. Je crois que nous avons affaire à une crise globale. Dire que nous répondons point par point à des crises successives, c'est passer à côté du problème.

Je reviendrai sur l'histoire de communication en réponse à ce que plusieurs intervenants ont dit. Je n'ai pas compris. Il est écrit 3,3 millions dans le rapport, et aussi que le Roche + a fortement augmenté à

0,5 million d'euros. Si on fait « 3,3 – 0,5 », cela fait 2,8, pas 1,8. Il y a un problème à ce niveau. D'autre part, la Chambre des comptes nous a habitués à écrire ses remarques. Si elle s'est trompée, peut-elle produire un écrit disant « nous nous sommes trompés » ? Si c'était possible de l'avoir avant que nous débattions, ce serait encore plus pratique, pour débattre de choses et pas débattre d'erreurs. J'ai du mal à comprendre cela.

La Chambre des comptes et les magistrats n'ont-ils pas tout simplement pris le *Roche +* pour un outil de communication, et non d'information ? Cela expliquerait beaucoup de choses. À mon avis, c'est cela qui est pointé. Du coup, on réintègre nos 3,3 millions... »

Luc BOUARD : « Vous n'avez pas compris. »

Guy BATIOU : « Je veux bien ne pas avoir compris, mais avouez que ce n'est pas simple de découvrir les choses en cours de route. »

Luc BOUARD : « Le *Roche +* est dans le 1,8 million d'euros, pas dans les 3,3 millions. Ils se sont trompés de colonne, ils l'ont reconnu, mais ils ne font pas de correctifs une fois que le rapport est sorti. C'est tout. Le *Roche +* fait partie du 1,8 million dont on vous parle. »

Guy BATIOU : « Dans ce cas, d'où viennent les 3,3 millions ? »

Luc BOUARD : « C'est la question qu'on leur a posée. »

Nicolas HÉLARY : « Une petite question : les 1,8 million dont vous parlez correspondent à quoi ? »

Luc BOUARD : « L'ensemble des frais de communication. »

Nicolas HÉLARY : « Nous sommes d'accord. Donc, plus les 1,2 million, cela fait 3 millions. »

Luc BOUARD : « Plus quoi ? »

Nicolas HÉLARY : « 1,2 million pour les salariés. »

Luc BOUARD : « Non, cela n'a rien à voir. »

Nicolas HÉLARY : « Si, les frais des salariés... »

Luc BOUARD : « Arrêtez, la parole est à M. BATIOU. »

Nicolas HÉLARY : « Les frais de salariat du service communication, c'est 1,2 million d'euros. Si vous nous dites que c'est 1,8 million pour le service, cela fait bien 3 millions, et non 3,3 millions. Je veux bien qu'il y ait 300 000 euros d'écart. Le budget global de la communication, avec les salariés, est donc bien de 3 millions. »

Luc BOUARD : « Non, ce n'est pas cela. »

Guy BATIOU : « C'est quoi, alors ? C'est toute ma question. »

Luc BOUARD : « C'est bien la question. »

Guy BATIOU : « Oui, répondez. »

Luc BOUARD : « Je suis en train de vous répondre. Je vous l'ai dit, c'est une erreur de leur part, ils l'ont reconnu, mais le rapport était sorti et ils ne le modifient pas, c'est tout. Ne cherchez pas de calculs, vous ne les aurez pas. »

Nicolas HÉLARY : « Combien coûte la communication pour la Ville de La Roche-sur-Yon ? »

Luc BOUARD : « 1,8 million d'euros, vous a-t-on dit. »

Nicolas HÉLARY : « 1,8 million sans les salariés ou avec les salariés ? »

Luc BOUARD : « L'ensemble du service communication coûte 1,8 million. »

Nicolas HÉLARY : « S'il y a 1,2 million d'euros pour les salariés, c'est ce qui est dans le rapport, il n'y a donc que 600 000 euros sur l'ensemble de la communication de la Ville de La Roche-sur-Yon. C'est ce que vous êtes en train de nous dire ? Ou vous êtes en train de « pipoter » ? »

Luc BOUARD : « Jamais on n'affecte les salariés dans ce cas. »

Nicolas HÉLARY : « C'est donc bien 1,8 million + 1,2 million, donc 3 millions au global, sur l'ensemble. »

Luc BOUARD : « Mais non. Vous faites des calculs alambiqués ! »

Nicolas HÉLARY : « Bien sûr que si, c'est exactement ce que dit le rapport. J'invite tout le monde à aller voir le rapport, vous verrez à l'intérieur. »

Luc BOUARD : « Vous nous « invitez », c'est gentil.

Allez, Monsieur BATIOU. »

Guy BATIOU : « Vous voyez bien que c'est compliqué. »

Luc BOUARD : « Je n'ai jamais dit que c'était simple. »

Guy BATIOU : « Alors, qu'est-ce qu'on dit ? À quoi on répond ? De quoi on parle ? On ne sait pas du tout. »

Luc BOUARD : « Justement, on est d'accord. C'est bien pour cela qu'on a dit ce que l'on a dit sur le rapport. »

Guy BATIOU : « En plus, cette histoire est tout sauf transparente. Assumer n'est pas raison. Vous pouvez assumer quelque chose d'illégal, cela ne vous donne pas raison devant la loi. »

Luc BOUARD : « Je n'ai jamais dit le contraire. »

Guy BATIOU : « C'est donc un argument qui ne tient pas. Vous ne pouvez pas, représentants élus dans une collectivité, vous prévaloir de quelque chose d'illégal. Je ne sais pas d'où cela tombe. C'est impossible. »

Luc BOUARD : « Oui, Monsieur le Professeur, continuez. »

Guy BATIOU : « D'abord, j'étais instituteur, et cela me va très bien... »

Luc BOUARD : « Je ne parle pas de votre situation personnelle. »

Guy BATIOU : « Je ne suis pas professeur, je vous rappelle juste qu'un élu de collectivité représentant ne peut pas procéder à quelque chose d'illégal ou assumer quelque chose d'illégal. Ce n'est pas moi qui suis professeur, ce sont les magistrats. Traitez-les de professeurs après leur incompétence, cela commencera à faire beaucoup pour eux. Je ne sais pas, nous ne lisons peut-être pas les mêmes choses.

Ce que souligne ce rapport, c'est que cela montre une concentration et un contrôle bien peu compatibles avec les règles de travail des personnels, au point que la Chambre affirme : « Cette organisation n'est pas conforme à la réglementation en vigueur ni à la jurisprudence. » Autrement dit, même ceux qui ont essayé se sont fait retoquer par la jurisprudence parce que le texte de loi n'était pas assez précis. Là, ce n'est pas moi qui suis professeur, ce sont les magistrats qui vous disent que ce n'est pas conforme à la loi. Nous sommes donc en droit de nous interroger, parce que rien ne peut justifier un tel fonctionnement hors des règles, et même hors des règles de la jurisprudence, c'est-à-dire après que les magistrats en ont eux-mêmes débattu à plusieurs reprises. Moi, cela me paraît suffisant.

J'ajoute à cela que vous avez souligné en introduction « rigueur et transparence », Monsieur le Maire, et affirmé que vous répondriez aux recommandations de la Chambre des comptes. Or, il y a dans ce rapport un tableau sur les recommandations de 2018. Sur cinq recommandations, une seule est mise en œuvre. Devinez laquelle ! Celle qui augmentait le nombre d'heures et diminuait la masse salariale. Celle-là a été mise en œuvre tout de suite et avec diligence. La recommandation sur la fiabilité des données produites en annexes du compte administratif : non mise en œuvre. Élaborer un état des immobilisations et de l'actif : mise en œuvre partielle. Appliquer la réglementation relative aux

provisions : mise en œuvre partielle. La législation des pompes funèbres : non mise en œuvre. Le respect des règles comptables régissant les opérations de reversement des excédents : non mise en œuvre. Avouez que nous pouvons avoir du mal à vous croire sur la mise en œuvre des recommandations actuelles. »

Guy BATIOU : « Ce n'est pas moi, c'est écrit. Ce n'est pas que je ne vous fais pas confiance, ce n'est pas le problème. C'est eux, ce n'est pas moi. »

Luc BOUARD : « Oui, vous faites ce que vous voulez. »

Guy BATIOU : « C'est eux, ce n'est pas moi ! »

Luc BOUARD : « Pourquoi vous me parlez comme ça ? »

Guy BATIOU : « Parce que vous m'interrogez, donc je vous réponds. Moi, je vous réponds ! »

Luc BOUARD : « Assumez vos positions sans me prendre à partie. »

Guy BATIOU : « Je n'assume pas de position, je vous dis ce que dit la Cour des comptes, qui vous demande des réponses, et vous me dites qu'il n'y a pas de questions. Écoutez, dans ce cas, fin du débat. »

Guy BATIOU : « Ce n'est pas moi, c'est la Chambre des comptes qui vous dit cela ! »

Luc BOUARD : « Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Merci.

Je ne sais pas si mes collègues veulent répondre. Au fond, tout a déjà été dit. Avant de vous laisser la parole si vous avez quelques réflexions à faire, je voudrais simplement rappeler quelque chose.

Je vous entends, il y a une certaine continuité dans vos propos, mais un tout petit truc me chagrine quand même. D'abord, Monsieur IBARRA, l'envoi des résultats du contrôle ne se fait pas comme cela, il est indiffusable, même aux membres de la majorité du Conseil. Ils n'en ont pas eu connaissance. On se réfère à la loi.

Il se trouve que vous avez eu cette communication à 18 h 45, je crois. Or, ce qui est surprenant, c'est que, à 15 h 46, vous envoyiez votre texte pour la tribune commune de l'opposition dans le magazine municipal, où vous affirmiez, je vous cite : « Cette année débute dans un contexte préoccupant. Comme les conclusions de la Chambre régionale des comptes le montrent clairement, la gestion financière opaque et les choix budgétaires hasardeux mettent en péril notre avenir collectif. »

Comment vous croire ? Avant même d'avoir lu quoi que ce soit, vous vous fondez sur des suppositions. »

Guy BATIOU : « C'est l'Agglo. »

Luc BOUARD : « Non, ce n'est pas l'Agglo. À aucun moment vous ne citez l'Agglo. »

Stéphane IBARRA : « Que voulez-vous dire ? Que nous avons le rapport avant que vous nous l'adressiez ? »

Luc BOUARD : « Non, je n'ai pas du tout dit cela, j'ai tout simplement dit que vous êtes tellement convenus dans vos réflexions que vous les faites avant... »

Guy BATIOU : « C'est l'Agglo ! »

Luc BOUARD : « Non, ce n'était pas l'Agglo, Guy. Ne me prenez pas pour une andouille, s'il vous plaît.

Je peux vous dire que, rien que pour cela, cela tue tous vos commentaires qui viennent ensuite.

Monsieur Ibarra, le cabinet et les pompes funèbres : quand ? Dès que c'est possible. Très rapidement.

La probité et le sentiment d'iniquité aux Halles, je vous laisse vos positions, mais faites attention à vos mots. De tous les gens qui ont été indemnisés, il y a dix ans, je n'en connaissais pas un. Faites très attention à ce que vous dites quand vous laissez supposer des choses comme cela.

Madame Vieilledent, recruter un expert, c'est ce que nous avons fait. Nous avons pris des avocats pour cela, pour chaque partie. On ne parlait pas d'indemnités dans la commission de règlement amiable, on parlait d'éviction de commerçants qui étaient logés par la Ville de La Roche-sur-Yon. Ce ne sont pas des indemnités telles qu'on les entend dans la CRA, cela n'a rien à voir. Encore une fois, je vous dis que des choses se justifient difficilement dans ce rapport, on mélange des torchons et des serviettes. On ne peut pas comparer le déplacement imposé d'un restaurant avec notre matériel et notre loyer et une aide à un commerçant qui a son propre loyer et son propre matériel. Ce n'est pas du tout la même chose. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, mais, dans cette affaire, tout ce qui a été fait l'a été entre parties, devant des avocats, pour répondre à toute sollicitation.

Concernant le chantier des Halles, bien sûr qu'il a coûté plus cher que prévu. Il a coûté plus cher que prévu pour plusieurs raisons. Le chantier devait coûter 16 millions et en a coûté 20 millions, il y a donc 4 millions d'écart. Ces 4 millions, ce sont eux que nous réclamons. Pour le reste, cela correspond aux indemnités et à des éléments supplémentaires que nous avons demandés à la réalisation. Nous ne demanderons donc pas pour le reste, nous demandons ces 4 millions, dont, à notre avis et à l'avis de nos avocats, le maître d'œuvre est responsable.

Pour les pompes funèbres, je ne vais pas y revenir, nous avons répondu moult fois. Je veux juste rappeler, même si je sais bien que cela vous agace, et cela vous évitera de répondre, les uns et les autres, que ce n'est pas nous qui avons signé le premier contrat. Ce n'est pas nous qui l'avons signé. Nous, nous ne faisons qu'hériter d'une situation et nous avons négocié avec eux pour modifier ce contrat avec les mains liées, puisqu'il y a un contrat existant. Vous pouvez toujours dire tout ce que vous voulez, c'est ainsi. Il faut assumer, quand même, dans la vie.

Sur le reste, les postes de cabinet, etc., encore une fois, je ne regrette absolument pas ce qui a été fait, cela nous a permis d'avancer et d'aller vite. S'il faut se mettre en conformité et changer les postes pour que ce soit en conformité, ce sera fait. Je vous le dis.

Enfin, en 2018, il ne s'agissait pas de diminuer la masse salariale mais de correspondre à la loi pour le nombre d'heures effectuées, comme partout en France. Ce n'était pas fait à La Roche-sur-Yon.

Voilà sur l'ensemble de ces questions, j'ai à peu près répondu à tout. Tu voulais ajouter quelque chose, Sylvie ? »

Sylvie DURAND : « Oui. Je voudrais ajouter quelque chose sur l'endettement. Je reprends ce qui est dit dans le rapport de la CRC : « L'endettement, sensiblement plus élevé que celui de la moyenne de sa strate démographique, reste cependant soutenable avec une capacité de désendettement de 8,2 années, mais celle-ci mérite une vigilance de la commune. » Nous sommes conscients que nous devons avoir cette vigilance. On parlait de gestion rigoureuse. En 2009, nous n'étions pas aux affaires, mais un emprunt de 1 million d'euros a été souscrit, qui nous coûte aujourd'hui 565 000 euros d'intérêts. Est-ce que c'était de la bonne gestion ? Je remercie la Direction des finances, qui a fait tout un travail sur nos emprunts et sur la dette, d'avoir mis cela en évidence. »

Luc BOUARD : « Merci beaucoup.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée. Nous terminons le débat ici, et nous prenons acte de ce rapport de la Chambre régionale des comptes.

Le Conseil municipal prend acte.

Luc BOUARD : « Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. Joyeux Noël pour ceux qui y croient. Bonnes fêtes en famille pour tout le monde. À l'année prochaine. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Luc BOUARD, Maire lève la séance à 21 heures 45.

Le Secrétaire,
François CAUMEAU



Le Maire,
Luc BOUARD


